

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	2
3. COMPTES	3
4. NEGOCIATION AVEC CMC MARKETS	5
5. QUESTIONS FINANCIERES	6
6. COMMUNICATIONS	9
7. DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE	10
8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS	12
9. MODIFICATIONS ET RESILIATION	12
10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	14
Annexe 1 – Conditions des produits de Transactions de CFD sur Marge	19
Annexe 2 – Conditions relatives aux Digital 100	23
Annexe 3 – Conditions relatives aux Countdowns	25
Annexe 4 – Définitions	27

1. INTRODUCTION

Tout investissement dans nos Produits ou d'autres instruments financiers dérivés complexes comporte un niveau de risque élevé pour votre capital, ce qui peut ne pas être approprié pour tous les investisseurs. Les cours de nos Produits peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement.

Tous les nouveaux comptes seront ouverts avec la Fonctionnalité de Risque Limité activée. Vous ne pouvez que placer des Transactions à Risque Limité avec cette fonction activée. Pour toute Transaction à Risque Limité, vous ne perdrez pas plus que le Montant de votre dépôt initial en relation avec ladite Transaction à Risque Limité. Vous serez toujours redevable des autres frais liés à n'importe quelle Transaction à Risque Limité (y compris mais non limité aux frais de financement, frais d'abonnement aux données de marché et coûts liés au Roll-over) et des effets de toute conversion de devises.

Les Transactions de CFD sur Marge incluent un effet de levier. Par conséquent, si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée, lorsque vous effectuez des Transactions de CFD sur Marge, il est possible que vos pertes découlant des CFDs dépassent vos investissements et que vous soyez tenus de régler des sommes supplémentaires. Cela ne s'applique pas à un Compte CMC Start ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée, grâce auxquels vous risquez de ne perdre que votre Capital Investi. Il vous revient par conséquent de vous assurer que vous appréciez bien les risques associés à ces produits et que vous vous fassiez conseiller de manière indépendante en tant que de besoin.

1.1 Convention entre les parties (vous et nous).

1.1.1 Le présent document (ci-après les «**Conditions**» ou les «**Conditions Générales**») ne constitue qu'une partie de la convention conclue entre vous (ci-après «**notre client**», «**vous/vos**» et «**vous**»), CMC Markets UK Plc et la succursale à Paris de CMC Markets UK Plc (la «**Succursale**») (ci-après désignés, ensemble, «**CMC Markets**», «**nous**», «**notre**» et «**nos**») en ce qui concerne vos activités réalisées avec nous.

1.1.2 Les mots qui commencent par des lettres majuscules dans ces Conditions ou dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres ou dans l'Avertissement sur les Risques Associés ont un sens particulier qui est expliqué à l'Annexe 4 -Définitions.

1.1.3 Nos relations sont encadrées par ces Conditions, notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres, notre Avertissement sur les Risques Associés et tous termes et conditions spécifiques que vous acceptez sur la Plateforme. Ces documents sont accessibles sur notre Site Internet ou sur notre Plateforme et sont désignés, ensemble, la «**Convention**». Nous vous notifierons tout changement intervenu à la Convention (dans les conditions prévues à l'article 9). Vous devez vous tenir informés de ces changements. Si nous avons accepté de vous fournir le service de sales trading, nous vous en fournirons la confirmation par écrit. Toute condition supplémentaire acceptée par écrit entre vous et nous en relation avec ce service fera partie de la Convention.

1.1.4 Certains autres documents et informations sont tenus à votre disposition sur notre Site Internet et sur notre Plateforme, lesquels fournissent des informations utiles sans faire partie de la Convention. Il s'agit du Document

d'Informations Clés, notre Politique de Conflits d'Intérêts, notre Politique de Confidentialité et de Sécurité, notre Procédure de Traitement des Réclamations et les conditions tarifaires publiées.

- 1.1.5 Pour votre propre intérêt et votre protection, vous devez prendre suffisamment de temps pour lire la Convention, ainsi que les documents et informations supplémentaires disponibles sur notre Site Internet et sur notre Plateforme, avant une demande d'ouverture de Compte et/ou de placement d'un Ordre. Si vous ne comprenez pas le moindre aspect de cette Convention, vous devez nous contacter avant de procéder à une demande d'ouverture de Compte, ou vous devez solliciter des conseils indépendants auprès d'un professionnel.
- 1.1.6 Il est convenu que cette Convention remplace toute déclaration orale ou écrite antérieure, tout arrangement, accord et/ou convention antérieur entre vous et nous relatif à vos activités réalisées sur notre Plateforme

2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

2.1 Notre statut réglementaire.

- 2.1.1 CMC Markets a son siège social sis au 133 Houndsditch, Londres EC3A 7BX, Royaume Uni, et est agréé et réglementé par la *Financial Conduct Authority* (la «**FCA**»), sous le numéro de référence 173730 L'adresse de la FCA est sise au 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni (www.fca.org.uk).
- 2.1.2 CMC Markets intervient en France par l'intermédiaire de la Succursale, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 525 225 918, domiciliée au 32, Rue de Monceau, 75008 Paris (la «**Succursale**»). La Succursale est soumise à la supervision, en ce qui concerne les règles de bonne conduite applicables en application de la Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers (la «**Directive MIF**»), de l'AMF, dont l'adresse est 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.
- 2.1.3 CMC Markets agissant par l'intermédiaire de la Succursale est autorisée à exercer en France les services d'investissement suivants : réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, l'exécution d'ordres pour le compte de tiers et la négociation pour compte propre. Vos relations avec la Succursale sont régies par les règles françaises issues de la Directive MIF en matière de bonne conduite, telles qu'édictées notamment dans le Règlement général de l'AMF. Comme évoqué à l'article 2.3, la Succursale ne fournit pas de conseil en investissement au sens de la Directive MIF.

2.2 Classification du client.

- 2.2.1 Nous vous traiterons comme un Client Non Professionnel aux fins de la Loi Applicable, à moins que nous vous en informions autrement par écrit. Si nous vous avons classé parmi la catégorie des Clients Professionnels ou des Contreparties Eligibles (que ce soit à votre demande ou non) vous n'aurez pas droit à certaines protections accordées aux Clients non Professionnels par la Loi Applicable, y compris certaines protections en vertu des règles de la FCA applicables aux fonds du client (voir article 5.1). Vous avez le droit de demander une classification client différente. Si vous demandez une classification client différente, nous vous contacterons pour vous expliquer le processus et toute demande additionnelle applicable à la modification.

2.3 Reporting de Transaction

- 2.3.1 Lorsque en vertu de la Loi Applicable, nous sommes tenus de faire un reporting auprès de la FCA ou une autorité équivalente de vos transactions conclues, vous devrez obtenir et nous fournir un identifiant d'entité juridique (LEI) ou votre numéro d'assurance nationale ou toute autre information dont nous pourrions avoir besoin pour déterminer votre identifiant national de client, avant de pouvoir placer des Ordres via notre Plateforme ou à travers notre équipe gestion clients.

2.4 Transactions sans conseils.

- 2.4.1 Toutes les Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns constituent des transactions pour compte propre, des transactions sans conseils et des transactions à des fins d'exécution uniquement. Cela signifie que, sauf accord contraire de notre part par écrit, aucune partie (ni vous, ni nous) ne peut agir en tant que délégué, mandataire, fiduciaire ou représentant pour le compte d'une autre personne. Vous n'autoriserez aucune personne à vous représenter dans vos relations avec nous, à l'exception des Personnes Autorisées au titre d'un Compte visées à l'article 3.4.1.
- 2.4.2 Nous ne fournissons aucun conseil d'investissement, aucun conseil financier, juridique, fiscal, réglementaire ou similaire. Toutes informations ou toutes autres ressources qui vous sont fournies ne doivent pas être considérées comme constitutives de conseils adaptés pour vous ou de conseils fournis en fonction de vos caractéristiques personnelles. Nous ne sommes responsables d'aucune des décisions d'investissement que vous prenez.

2.5 Réclamations et médiation

- 2.5.1 Nous avons mis en place une Procédure de Traitement des Réclamations, qui est disponible sur notre Site Internet. Vous acceptez que nous traitons les plaintes reçues conformément à notre Procédure de Traitement des Réclamations. Suite à notre investigation de toute plainte ou contestation, nous nous efforcerons de vous informer des résultats de notre investigation dans les meilleurs délais possibles.
- 2.5.2 Si, après être passé par notre Procédure de Traitement des Réclamations, vous n'êtes pas satisfait de notre gestion et/ou de nos résultats relativement à votre réclamation ou à votre contestation, vous pouvez avoir dans

la possibilité soumettre l'affaire au Financial Ombudsman Service (service des médiations financières), sis à l'Exchange Tower, Londres E14 9SR (www.fos.org.uk) ou en France auprès du médiateur de l'AMF, au : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse, 75082 Paris CEDEX 02 ou à l'aide du formulaire dédié, à condition d'avoir déjà déposé une réclamation écrite avec nous. En France, le médiateur de l'AMF est également compétent pour connaître une réclamation relative à un Countdown.

- 2.5.3 Vous pouvez également avoir le droit de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission Européenne permettant la résolution en ligne de votre litige. La plateforme est disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr>.

2.6 Indemnisation.

- 2.6.1 Si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos obligations envers vous en vertu de la Convention, si vous êtes un Client Non Professionnel, vous pouvez prétendre auprès du Financial Services Compensation Scheme britannique à une indemnisation maximale de 50 000 £ par personne. Des informations supplémentaires concernant les modalités d'indemnisations sont disponibles auprès du Financial Services Compensation Scheme britannique, sis au 10th Floor, Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A7QU (www.fscs.org.uk).

- 2.6.2 En France, les règles françaises de bonne conduite et de protection des investisseurs découlant de la Directive MIF sont applicables aux Countdowns et Digital 100.

2.7 Exécution d'ordre, conflits d'intérêts, avertissements relatifs aux risques et sources des Cours.

- 2.7.1 Nous, ou nos Entités Affiliées, pouvons avoir un intérêt ou une relation qui entre en conflit avec vos intérêts ou nos obligations envers vous. Vous devriez consulter notre Politique de gestion des conflits d'intérêts, qui définit la façon dont nous devons identifier et prévenir ou gérer tous les conflits d'intérêts importants.

- 2.7.2 Nous concluons toutes les Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns avec vous en utilisant des Cours que nous avons cotés sur notre Plateforme ou à travers notre équipe Gestion Clients, ces Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns étant effectuées sans conseil. Nos Cours ne sont pas identiques à ceux des instruments financiers similaires ou leurs sous-jacents cotés sur un Place de Négociation ou ceux d'autres fournisseurs. En concluant des Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns sur notre Plateforme ou à travers notre équipe gestion clients, vous acceptez que vos Ordres soient exécutés en dehors d'un Place de Négociation et conformément à notre SPE.

2.8 Durée de la Convention et vos droits de rétractation.

- 2.8.1 Cette Convention deviendra légalement contraignante entre vous et nous à la date à laquelle nous confirmons, par écrit, que nous avons accepté votre demande d'ouverture d'un Compte. Sous réserve de l'article 2.8.2, vous pouvez résilier cette Convention en nous envoyant une notification écrite dans un délai de quatorze jours (14) calendaires à compter de cette date. À la suite d'un avis de résiliation valable, nous vous rembourserons toute somme que vous nous auriez transférée.

- 2.8.2 Nonobstant la clause 2.8.1, vous pourrez vous rétracter de cette Convention au cours des quatorze (14) jours calendaires suivant votre ouverture de Compte si vous avez, durant cette période, conclu des Transactions de CFD sur Marge qui ont été affectées par les fluctuations sur les marchés financiers ou si vous avez initié un Countdown ou un Digital 100. Vous pouvez, cependant, toujours liquider vos Transactions de CFD et/ou Digital 100 et clôturer votre Compte conformément à la Convention.

3. COMPTES

3.1 Fonctionnalité de Risque Limité du Compte.

- 3.1.1 La Fonctionnalité de Risque Limité est automatiquement activée lorsque vous ouvrez un Compte. Vous pouvez placer des Transactions à Risque Limité uniquement lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité est activée. Pour les Comptes ouverts avant le 20 février 2017, la Fonctionnalité de Risque Limité sera désactivée. Vous pouvez consulter l'article 2 de l'Annexe 1 pour plus d'informations au sujet de la Fonctionnalité de Risque Limité.

- 3.1.2 Si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée, vous pouvez placer tous les types de Transactions de CFD sur Marge sur un Compte.

- 3.1.3 Vous pouvez changer la fonctionnalité de votre Compte en contactant notre équipe gestion clients. Nous nous réservons le droit d'activer la Fonctionnalité de Risque Limité si, selon notre avis raisonnable, nous déterminons qu'une telle fonctionnalité de Compte est plus appropriée pour vous.

3.2 Types de Compte et fonctionnalité.

- 3.2.1 En complément de la Fonctionnalité de Risque Limité, nous proposons différents Comptes et fonctionnalités. En fonction de vos connaissances et de votre expérience ou de votre catégorisation, certains d'entre eux ne vous seront pas accessibles. Nous nous réservons le droit de convertir votre type de Compte et/ou d'activer/de désactiver (selon le cas) les fonctionnalités de Compte si, à notre seule discrétion, nous déterminons qu'un type de Compte différent ou une fonctionnalité différente (selon le cas) serait plus approprié pour vous ou également si cela est requis par la Loi Applicable.

3.3 Procédure d'ouverture de Compte.

- 3.3.1 Lorsque nous recevons votre formulaire de demande complété, nous pouvons utiliser vos informations pour réaliser toute enquête complémentaire à votre sujet, si nous le jugeons (discrétionnairement) nécessaire ou approprié selon les circonstances. Vous devez nous fournir toute information à propos de tout facteur pertinent pouvant affecter vos activités de trading avec CMC Markets. S'il advient que notre enquête inclut des recherches avec des agences de référence de crédit ou des fichiers Banque de France (par exemple le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers), cela pourra apparaître dans l'historique de vos crédits. Nous pouvons également réaliser toute vérification supplémentaire ou revues périodiques que nous jugerions nécessaire ou appropriée (à notre seule discrétion) selon les circonstances. Vous devrez coopérer avec nous et nous fournir toute information que nous solliciterons dans les plus brefs délais.
- 3.3.2 Nous nous basons sur les informations que vous nous avez fournies dans votre formulaire de demande ou d'une autre façon en les considérant comme étant correctes et non trompeuses, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit (voir article 6.1.4). Vous devez notamment nous informer dès que possible et par écrit lors d'un changement de coordonnées ou des circonstances que vous nous avez fournies dans votre formulaire de demande ou suite à cette demande.
- 3.3.3 Nous utilisons toute information dont nous disposons à votre sujet pour évaluer si investir dans les Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns et/ou en ouvrant un Compte chez nous est approprié pour vous.

3.4 Personnes Autorisées.

- 3.4.1 Si vous souhaitez désigner un mandataire ou un agent, vous devez nous informer par écrit de toute personne autorisée à agir en votre nom au titre de cette Convention (une «**Personne Autorisée**»). Vous et/ou la Personne Autorisée devrez compléter les documents complémentaires que nous pouvons raisonnablement exiger. Nous pouvons exiger une preuve que la Personne Autorisée a le pouvoir et est autorisée à agir en votre nom.
- 3.4.2 Nous pouvons révoquer rejeter la désignation d'une Personne Autorisée si nous savons ou pouvons raisonnablement soupçonner que cette nomination pourrait entraîner une violation de la Convention et/ou d'une Loi Applicable. Vous devez nous aviser immédiatement par écrit de toute modification apportée à la nomination et/ou l'autorité d'une Personne Autorisée.
- 3.4.3 Nous sommes autorisés à agir sur toute instruction de, ou les Ordres transmis par toute Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée au titre de votre Compte, même si cette dernière, dans les faits, n'est pas ainsi autorisée.
- 3.4.4 Nonobstant la clause 3.4.3, nous n'aurons aucune obligation d'accepter toute instruction ou Ordre de la part d'une telle Personne Autorisée si nous estimons raisonnablement que la Personne Autorisée puisse agir au-delà de son autorité. Tout acte effectué par une Personne Autorisée que vous avez désignée ou par toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputé avoir été entrepris par vous. Toute information fournie par nos soins à une Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputée vous avoir été fournie par nous.
- 3.4.5 Lorsque vous avez nommé une Personne Autorisée à agir en votre nom et que la personne agisse également au nom d'autres clients de CMC Markets alors la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé avec nous en lien avec un Produit et ventiler l'ordre entre vous et ses autres clients. Nous ne sommes pas responsables pour l'agrégation et l'allocation de tels ordres, et vous devriez consulter votre Personne Autorisée pour plus d'informations au sujet de toute agrégation ou allocation de tels ordres.

3.5 Comptes Joint.

- 3.5.1 Si vous ouvrez un Compte Joint:
- (a) Vos références sont également des références correspondant à la personne au nom de laquelle le Compte Joint est ouvert. Nous pouvons exercer n'importe lequel de nos droits ou obligations en vertu de cette Convention par rapport à toute personne qui est, semble ou prétend raisonnablement être, inscrite sur ce Compte Joint;
 - (b) Chaque Titulaire du Compte Joint sera solidairement responsable des obligations financières résultant du Compte Joint. Cela signifie que toutes les sommes qui nous sont dues au titre de la Convention doivent être payées en totalité par l'une des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert;
 - (c) Le décès d'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Événement Défini et le Compte Joint sera alors clôturé et le solde payé à parts égales entre le ou les survivant(s) et la succession du Titulaire du Compte Joint concerné; et
 - (d) Nous sommes autorisés à communiquer toute information ou notification à l'une quelconque des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert, et toute information ou notification faite à l'une quelconque de ces personnes est réputée avoir été faite à tous les Titulaires du Compte Joint.
- 3.5.2 Lorsqu'un Compte Joint a été ouvert, vous ne pouvez pas librement ajouter ou supprimer des personnes titulaires de ce Compte Joint. Si vous souhaitez modifier les Titulaires du Compte Joint, vous devez fermer le Compte Joint et en ouvrir un nouveau.

3.6 Sécurité et authentification du Compte.

- 3.6.1 Il vous incombe de créer votre propre mot de passe conformément aux instructions que nous vous fournirons, ainsi que de garder confidentielles toutes les informations dont vous disposez concernant votre Compte. Vous devez nous avertir immédiatement si vous savez ou suspectez qu'une personne a obtenu (ou est susceptible d'obtenir) vos Données d'identification et/ou a (ou est susceptible d'avoir) un accès à votre Compte sans votre accord préalable. A moins de nous notifier du cas contraire en accord avec la clause 3.6.1, nous considérerons que toute activité ou communication faite à partir de votre Compte a été autorisée par vous-même et vous serez considéré comme responsable jusqu'au moment de ladite notification. Nous pourrions être amenés à changer ou réinitialiser votre mot de passe et nous vous en avertirons le cas échéant.

4. NEGOCIATION AVEC CMC MARKETS

4.1 Ordres.

- 4.1.1 En sus de nos droits de modifier, d'annuler et/ou de rejeter vos Ordres, nous pourrions à notre seule discrétion, refuser toutes instructions pour une quelconque raison.
- 4.1.2 Les Ordres pour des Produits Manuels ne pourront être placés, modifiés, être sujets à un Roll-Over ou clôturés par le biais de notre équipe Gestion Clients. Vous ne serez pas en mesure de placer, modifier ou toute autre action sur des Produits Manuels à partir de la Plateforme.
- 4.1.3 Si nous avons accepté de vous fournir le service de Sales Trading, vous serez en mesure de placer des Ordres Manuels à travers notre équipe Gestion Clients. Les Ordres Manuels ne peuvent être placés, modifiés, être sujets à un Roll-Over ou clôturés qu'à travers notre équipe gestion clients, et vous ne serez pas en mesure de placer, modifier ou toute autre action sur des Ordres Manuels à partir de la Plateforme.

4.2 Accès à notre Plateforme.

- 4.2.1 Nous ferons nos meilleurs efforts pour rendre notre Plateforme et notre équipe Gestion Clients accessibles lorsque vous en faites la demande, mais nous ne pouvons pas garantir que notre Plateforme ou notre équipe Gestion Clients sera disponible de façon permanente. En accord avec la clause 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsable de toute perte survenant en conséquence de l'indisponibilité de notre Plateforme et/ou notre équipe Gestion Clients.
- 4.2.2 Il vous incombe de vous assurer que vous pouvez accéder à notre Plateforme lorsque vous avez besoin de le faire. Cela inclut l'accès à un dispositif qui peut se connecter à notre Plateforme, le maintien du dispositif de sorte que celui-ci fonctionne correctement et le fait d'avoir une connexion internet adéquate.
- 4.2.3 Si vous ne pouvez pas accéder directement à notre Plateforme, vous devez alors contacter notre service clientèle par téléphone ou par e-mail pour demander une assistance. Toutefois, cela est susceptible d'être plus lent que d'accéder à notre Plateforme directement et nous ne pouvons garantir la disponibilité de notre équipe gestion clients.
- 4.2.4 Lorsque notre Plateforme, notre Site Internet, nos e-mails ou tout autre contenu que nous avons généré contient des liens vers d'autres sites Internet et ressources fournis par des tiers, ces liens sont uniquement fournis à titre d'information et nous ne pouvons être tenus responsables de tout préjudice ou dommage susceptible de résulter de votre utilisation de ces derniers.

4.3 Informations et reporting relatifs à votre activité de négociation et votre Compte.

- 4.3.1 Nous fournissons de nombreuses informations liées à votre Compte sur et à travers notre Plateforme, y compris les informations suivantes :
- (a) Une fois que nous avons exécuté un Ordre en votre nom, nous vous fournirons immédiatement les informations essentielles concernant l'exécution de l'Ordre en temps réel à travers la Plateforme ;
 - (b) Lorsque la valeur d'une Transaction de CFD sur Marge donnée évolue de dix (10) pour cent ou d'un multiple de dix (10) pour cent, nous vous informerons comme requis par la Loi Applicable ; et
 - (c) des relevés mis à jour de vos Positions et de tous fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte, comme requis par la Loi Applicable.
- 4.3.2 Il vous incombe d'accéder régulièrement aux informations figurant à l'article 4.3.1 et de les vérifier pour vous assurer qu'elles correspondent avec vos propres archives. Sous réserve de l'article 4.4, ces informations auront force probante, sauf en cas de notification de votre part ou de notre part de toute Erreur ou inexactitude par écrit.
- 4.3.3 Notre Plateforme mettra à jour les informations définies dans l'article 4.3.1 en temps réel. Toutefois, de temps à autre, cette mise à jour est susceptible de ne pas se faire immédiatement en raison d'Événements Fortuits (voir article 8.2).
- 4.3.4 Nous conserverons dans votre Compte toute information que nous sommes tenus de vous fournir relativement à un Ordre, une Transaction de CFD sur Marge, un Digital 100 ou un Countdown dans la mesure et pour la durée requise par la Loi applicable (généralement six (6) ans à compter de la date de l'Ordre, de la Transaction de CFD sur Marge, du Digital 100 ou du Countdown correspondants)., Vous pouvez accéder à ces informations sur notre

Plateforme sauf si ce Compte a été liquidé ou si la Convention a été résiliée. Après cette période, nous pourrions détruire ces informations ou les conserver pour une durée supplémentaire selon ce qui s'avèrera opportun à notre discrétion et sans vous en aviser.

4.4 Erreurs.

- 4.4.1 De temps à autre, des erreurs et des omissions importantes peuvent survenir relativement à vos Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns, votre Compte ou notre Plateforme (désignée chacune « Erreur »). Parmi les exemples d'Erreurs nous pouvons citer (liste non exhaustive) : un affichage de Cours incorrects par notre Plateforme (erreurs causées par un fournisseur tiers ou dues à un problème lié à nos systèmes), une gestion incorrecte d'un Ordre par notre Plateforme et/ou notre équipe Gestion Clients (y compris une exécution à un Cours incorrect ou contraire aux conditions de marché sous-jacent) ainsi ou des Déductions ou des crédits incorrects appliqués à votre Compte.
- 4.4.2 Si l'une des parties (vous ou nous) a connaissance ou suspecte, ou est au courant de circonstances dans lesquelles l'une des parties devrait raisonnablement savoir ou suspecter, qu'une Erreur est survenue:
- (a) selon le cas, vous devez nous en aviser dès que possible ou nous vous en aviserons dans les plus brefs délais, en termes clairs, après la survenance d'une Erreur; et
 - (b) nous ferons alors nos meilleurs efforts pour enquêter afin d'établir la véracité d'une telle Erreur et/ou sa cause.
- 4.4.3 Si une Erreur est survenue, celle-ci constitue un Événement Défini et les dispositions des articles 8.1 et 8.3 s'appliquent, et nous vous informerons de toute Mesure Réservee que nous pourrions prendre, ou que nous avons pu prendre, conformément à l'article 8.3.2.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Vos fonds.

- 5.1.1 Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Non Professionnel (voir article 2.2.1) conformément à la Loi Applicable et sous réserve des articles 5.1.3 et 5.1.4, nous devons détenir et conserver un montant équivalent à votre Valeur du Compte pour chaque Compte que vous détenez chez nous dans un compte en banque client séparé. Lorsque nous considérons approprié de le faire et conformément à nos autorisations réglementaires, nous pouvons de temps en temps, détenir des fonds des clients dans des comptes en banque distincts, avec des dépôts à terme fixe ou soumis à préavis. Ces dépôts à terme fixe ou soumis à préavis n'affecteront pas votre capacité de gérer ou retirer vos fonds dans le cadre normal des affaires. Cependant, il existe un risque que, dans des circonstances exceptionnelles, une période de préavis plus longue puisse entraîner un retard dans la restitution d'une partie ou de tous vos fonds avant l'expiration du terme fixe pertinent ou du préavis.
- 5.1.2 Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie Éligible alors, comme le permet la Loi Applicable, vous reconnaissez et acceptez que:
- (a) nous acquerrons la propriété entière de tous les montants reçus de votre part ou ceux que nous avons crédités à votre Compte; et
 - (b) aux fins de la Loi Applicable, ces fonds ne constituent pas les fonds du client et nous pourrions les utiliser dans le cadre de nos activités; et
 - (c) vous serez classé comme un créancier ordinaire relativement à ces fonds en cas d'insolvabilité.
- 5.1.3 A la fin de chaque Jour Ouvré, nous réalisons des rapprochements au niveau des fonds de nos clients entre les fonds qui doivent être détenus dans les comptes en banque de domiciliation des fonds du client et les fonds du client qui sont détenus dans les comptes en banque de domiciliation des fonds du client conformément à la Loi Applicable. Tout transfert nécessaire vers ou venant du compte en banque de domiciliation des fonds du client, relatif à votre Compte, aura lieu le Jour Ouvré suivant.
- 5.1.4 S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte pendant une période de temps prolongée, nous pouvons vous imposer des frais du fait de l'inactivité du Compte conformément à l'article 5.8.1 et opérer une Déduction sur ce Compte conformément à l'article 5.4.1. S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte durant les dix (10) dernières années, nous ferons nos meilleurs efforts afin de vous contacter au sujet des fonds déposés sur votre Compte en votre qualité de client. Si nous sommes dans l'impossibilité de vous contacter, vous acceptez que nous puissions cesser de traiter ces fonds comme des fonds clients et les retirer de notre compte en banque et de les transférer à la Caisse des dépôts et consignation.
- 5.1.5 Nous n'acceptons aucune responsabilité pour tout préjudice ou dommage que vous avez subi à cause d'une transaction sur des fonds qui ont été passés ou crédités à votre Compte par erreur par nous ou en notre nom. Nous serons en droit, à tout moment, et à notre seule discrétion, de déduire, sans préavis ou sans faire à appel à vous, tout fonds que nous avons passé ou crédité ou qui a été passé ou crédité en notre nom sur votre Compte.
- 5.1.6 Nous ne vous payerons aucun intérêt sur tout fonds détenu en votre nom ou autrement en vertu de cette Convention.

5.1.7 Nous pourrions détenir les fonds de nos clients sur des fonds « Money Market » en accord avec la Loi Applicable. Dans ce cas précis, les fonds de nos clients ne seront pas détenus en tant que fonds de nos clients mais seront détenus en tant qu'actifs de conservation sécurisés en accord avec la Loi Applicable. En acceptant cette Convention, vous acceptez que les fonds du client puissent être détenus sur un tel fonds à moins de nous notifier du contraire, par écrit, en accord avec la clause 6.1.4. Dès réception de cette notification de votre part, nous ferons les démarches nécessaires afin de retirer vos fonds de tout fonds « Money Market » dans des délais raisonnables, sujet à toute restriction applicable concernant le retrait de fonds du fonds en question.

5.2 Paiements et retraits.

5.2.1 Il vous incombe d'effectuer à notre profit tout paiement nécessaire en vertu de cette Convention. Nous pourrions rejeter tout paiement qui n'est pas réalisé en accord avec nos procédures de paiement (détails disponibles sur notre Plateforme).

5.2.2 Lorsque vous effectuez des règlements à notre profit, il peut être indiqué de conserver une « marge », notamment en périodes de volatilité ou volatilité potentielle (à savoir, un Montant garantissant que vous avez suffisamment de fonds au-dessus de vos besoins en Marge et que le Montant de Revalorisation du Compte est supérieur à votre besoin en Marge total (si applicable) ou le Montant nécessaire pour conserver le Montant de Revalorisation du Compte au-dessus du Seuil de Liquidation applicable à tout Compte). Vous devriez tenir compte de vos Positions, Transactions de CFD sur Marge, Digital 100, Countdowns et vos Ordres en Attente, la volatilité le Produit spécifique concerné et les marchés correspondants pour l'actif sous-jacent, le délai nécessaire pour effectuer des paiements supplémentaires concernant les fonds compensés à notre profit et toute autre question que vous pourrez penser pertinente.

5.2.3 Tout paiement que vous effectuerez sera pris en compte une fois que notre système l'a crédité sur le Compte concerné et une fois qu'il est affiché sur notre Plateforme. Nous ne pouvons garantir un délai précis concernant cette procédure et, en accord avec la clause 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsables vis-à-vis de vous pour toute perte résultant de tout délai à notre niveau dans le crédit de tout paiement sur votre Compte.

5.2.4 Vous êtes responsable de tous les coûts et commissions encourus lors de tout paiement relatif à votre Compte. Vous êtes également responsable des autres frais qui ne sont pas imposés par nous, y compris les frais de transferts bancaires, et les frais des fournisseurs de service d'internet et de téléphonie. Si vous effectuez votre paiement au moyen d'une carte de paiement ou d'une carte de crédit ou vous retirez des fonds d'un Compte, nous pouvons vous facturer une commission d'administration pour le traitement du paiement et/ou du retrait en question, en accord avec la Loi Applicable.

5.2.5 Vous pourrez faire une demande de retrait des fonds que nous détenons sur un Compte jusqu'à hauteur du plus petit des deux montants suivants : votre Capital Disponible ou votre Solde sur votre Compte. Les détails concernant les modalités de retrait de ces fonds à partir de votre Compte sont disponibles sur notre Site Internet ou auprès de notre service clientèle sur demande.

5.2.6 À moins que nous en convenions autrement ou afin pour nous de nous conformer à la Loi Applicable, nous accepterons uniquement une demande de retrait de fonds à partir du Compte qui émane directement de vous ou de certaines Personnes Autorisées. Nous n'accepterons aucune demande de retrait de fonds à partir du Compte initiée de la part de toute autre personne. Les retraits de fonds à partir de votre Compte seront uniquement effectués dans la Devise de Référence du Compte. et nous traiterons les retraits de fonds à partir de votre Compte uniquement lorsque la destination des fonds en cours de retrait est la même que l'origine de vos paiements effectués en vertu de l'article 1, à moins que (sous réserve de notre validation préalable) vous nous ayez notifié par écrit que les détails concernant votre paiement ont changé.

5.2.7 Nous pouvons à notre raisonnable discrétion refuser ou retarder de mettre en œuvre votre demande de retrait de fonds à partir de votre Compte (en partie ou en totalité), y compris à la suite de toute demande de clôture de ce Compte en vertu de l'article 9.6.1. Nous vous aviserons le plus tôt possible si nous décidons de refuser ou de retarder la mise en œuvre de votre demande de retrait, une telle action devant être qualifiée d'Événement Défini (voir article 8.1).

5.2.8 Dans l'hypothèse où votre Compte a un Solde négatif suite à la Liquidation du Compte ou la résiliation de la présente Convention, ce Solde négatif constitue une dette à notre égard qui est due et exigible immédiatement. La clause 5.2.8 ne s'applique pas si la Fonctionnalité de Risque Limité est activée, à un Compte CMC Start ou à un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée.

5.2.9 Si nous avons accepté de vous fournir le service de sales Trading, tout Solde Négatif devrait être régularisé dans les plus brefs délais, sans tenir compte du fait que le solde est compris dans le Seuil de Liquidation correspondant.

5.3 Devise.

5.3.1 La Devise de Référence du Compte sera celle qui a été définie au moment de l'ouverture du Compte, et toute obligation de paiement relative à ce Compte doit être réglée dans cette Devise de Référence du Compte.

5.4 Notre droit à déduire des fonds sur votre Compte.

5.4.1 Tout fonds qui nous est dû en vertu de cette Convention, ou qui doit être déduit en vertu de la Loi Applicable (y compris à des fins fiscales), pourrait être déduit à partir de tout fonds que nous détenons dans le cadre de votre Compte. Il s'agit de notre droit à effectuer une Déduction.

5.5 Notre droit à réaliser une Compensation sur votre Compte.

5.5.1 Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, appliquer tous Soldes sur tout compte détenu chez nous ou l'une de nos Entités Affiliées ou tout fonds qui vous est dû de notre part en contrepartie de tout fonds qui nous est dû (ou dû à l'une quelconque de nos Entités Affiliées) à partir de tout compte détenu chez nous ou l'une de nos Entités Affiliées dans le cadre de vos obligations financières, au sens et conformément aux dispositions des articles L.211-36 et suivants du Code monétaire et financier français, si les dispositions du droit anglais ne sont pas applicables. Il s'agit de notre droit à effectuer une Compensation. Nous pouvons appliquer le Taux de Change pour convertir les Soldes correspondants ainsi que tout fonds qui vous est dû ou qui nous est dû dans la même devise. Si nous exerçons notre droit de Compensation, nous vous notifierons le Montant de toute dette en souffrance et une telle créance nous sera immédiatement payable.

5.6 Compensation des obligations de paiement entre les deux parties (vous et nous).

5.6.1 Si à tout moment en ce qui concerne tout Compte:

- (a) vous nous devez ou nous vous devons le même montant dans la même devise, alors nos obligations envers l'un ou l'autre seront acquittées de façon automatique; ou
- (b) vous nous devez ou nous vous devons un montant différent dans la même devise, la partie redevable du montant le plus élevé pourra le payer à l'autre partie, les obligations des deux parties étant alors éteintes.

5.7 Taxes.

5.7.1 Si nous sommes dans l'obligation d'effectuer tout paiement d'impôts à la source ou d'autres retenues en votre nom, nous nous réservons le droit de déduire de tels montants de votre Compte ou autre, et nous vous demanderons de nous payer ou de nous rembourser de tels paiement.

5.7.2 Nous sommes en droit de déduire ou de retirer, à notre seule discrétion, tout paiement d'impôts requis par la Loi Applicable effectué en votre faveur ou crédité à votre Compte. Votre traitement fiscal relatif aux Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns pourrait être différent en fonction de votre situation et vous devriez demander les conseils d'un tiers indépendant à ce sujet si nécessaire.

5.8 Commission et autres charges.

5.8.1 Il existe des coûts associés à la négociation avec nous et des informations plus détaillées sur ces coûts peuvent être obtenues notre Site Internet ou à notre Plateforme, en plus de ces Conditions. Nous pourrions imposer et/ou modifier des frais, coûts ou charges le cas échéant lorsque nous avons une raison valable de le faire. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, annuler ces frais, coûts ou charges. En vertu de l'article 5.8.3, nous vous notifierons toute modification de nos frais, coûts ou charges au moins dix (10) Jours Ouvrables avant que nous ne l'appliquions.

5.8.2 Si vous « souscrivez » certains Produits un frais d'accès aux données de marché pourrait s'appliquer si vous n'êtes pas classé en tant qu'Investisseur Privé et les informations complètes concernant ces frais peuvent être consultables sur notre Plateforme. Afin d'être classé en tant qu'Investisseur Privé, vous et toutes les Personnes Autorisées doivent obligatoirement répondre aux conditions liées à un Investisseur Privé (comme décrit dans l'Annexe 4).

5.8.3 Nonobstant l'article 1, toute modification relative à la Commission et/ou aux Commissions pour les OSLG Garantis sera automatiquement imputée par notre Plateforme sans vous informer conformément aux articles 6.2.2 et 9.3.1. Vous aurez le choix de passer un Ordre ou d'y renoncer en fonction de la Commission et/ou la Commission pour les OSLG alors applicable à votre Ordre.

5.8.4 Lorsque nous avons modifié notre Commission, et/ou notre Commission pour les OSLG, les Montants correspondants seront immédiatement exigibles en notre faveur dès:

- (a) si la Fonctionnalité de Risque Limité est activée sur votre Compte, l'exécution d'un Ordre; ou
- (b) si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée:
 - (i) l'exécution d'un Ordre dans le cas de la Commission; et
 - (ii) la saisie d'un OSLG (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en attente) dans le cas d'une Commission pour les OSLG,

seront déduits du Solde sur votre Compte. Il vous incombe de vous assurer que vous avez un Solde suffisant dans votre Compte pour payer toute Commission et/ou toute Commission pour les OSLG exigible en intégralité et tout manquement à cela pourrait résulter en une Liquidation du Compte ou que votre OSLG soit rejeté, modifié ou supprimé.

5.8.5 Toutes les modifications seront inclusives de toute TVA ou de taxes sur la consommation similaires, le cas échéant.

5.9 Apport d'affaires

5.9.1 Cette clause 5.9 s'applique si vous êtes un Client Non professionnel introduit par un tiers en sa qualité d'apporteur d'affaires avec lequel vous êtes convenus du paiement de frais, commissions et/ou d'autres rémunérations (« **Frais IB** ») pour cette introduction et les services y associés fournis par ce apporteur d'affaires tiers payables via la Plateforme. Nous vous informerons en avance de la date d'entrée en vigueur de la clause 5.9 et cette clause 5.9 s'appliquera à compter de la date précisée dans cette notification.

5.9.2 En concluant la Convention avec nous, vous nous autorisez à déduire tous les Frais IB que vous devez à l'apporteur d'affaires tiers, des fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte et de payer l'apporteur d'affaires tiers en votre nom. Nous vous informerons en avance de la base de calculs des prélèvements.

5.9.3 Toutes les prélèvements incluront tous les impôts, taxes ou retenues, si toutefois ils sont désignés ou calculés, incluant, mais non limité aux taxes sur la valeur ajoutée (ou similaire).

5.9.4 Il vous incombe de vous assurer du niveau suffisant de fonds sur votre Compte pour payer l'intégralité des Frais IB dus à l'apporteur d'affaires tiers.

5.9.5 Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans préavis, de cesser de faciliter le paiement des Frais IB ou de prélever des Frais IB. Lorsque nous cessons de faciliter ou de prélever des Frais IB conformément à la clause 5.9, les Frais IB impayés devront être convenus et réglés directement entre vous et l'apporteur d'affaires tiers.

5.9.6 Vous pouvez retirer ou chercher à modifier l'autorisation qui nous a été donnée conformément à cette clause 5.9 pour faciliter le paiement ou prélever les Frais IB en votre nom, en nous donnant un préavis écrit d'au moins un (1) Jour Ouvré.

6. COMMUNICATIONS

6.1 Communications entre les parties (vous et nous).

6.1.1 La Convention et toutes les communications entre nous et vous en relation avec la Convention seront en français. En accord avec cela, vous confirmez que vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de la langue française. La Plateforme, y compris ses fonctionnalités et toutes les informations y étant présentes, seront fournies en français par défaut mais certaines fonctionnalités (comme les analyses de marchés par exemple) pourraient n'être disponibles qu'en anglais. Vous pourriez avoir la possibilité de sélectionner une autre langue pour la Plateforme, ses fonctionnalités et les informations y étant présentes. Vous ne devriez sélectionner une autre langue que si vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de cette langue. Si vous sélectionnez une autre langue, vous le faites à vos propres risques.

6.1.2 Vous acceptez que nous communiquions avec vous à travers notre Plateforme, par e-mail, en plaçant ces informations sur notre Site Internet et/ou par toute autre méthode convenue par écrit. Vous nous autorisez également de communiquer avec vous par courrier, téléphone, SMS ou e-mail, pour échanger sur des sujets liés à votre Compte ou pour vous informer des changements opérationnels de notre Plateforme. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes ces communications (voir article 10.1.5).

6.1.3 Vous acceptez spécifiquement que les Documents d'Information Clés (KID) soient fournis via notre Site Internet. Vous pouvez demander sans frais, à tout moment, une version papier des Documents d'Information Clés.

6.1.4 Lorsque cette Convention exige que vous communiquiez avec nous par écrit, vous pouvez nous envoyer un e-mail à partir de l'adresse électronique associée à votre Compte à gestionclients@cmcmarkets.fr ou, pour les clients bénéficiant du service de Sales Trading, à toute adresse CMC Markets fournie par nous-mêmes, ou nous envoyer une lettre par la poste.

6.2 Délai estimé pour les communications.

6.2.1 Sous réserve de l'article 6.2.2, toute communication entre les parties (vous et nous) devant être faite par écrit en vertu de cette Convention sera considérée (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçue:

- (a) si elle est faite par nous à votre destination sur notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication a été rendue accessible sur notre Plateforme;
- (b) si elle est faite par vous à notre destination sur notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication a été reçue sur notre Plateforme;
- (c) si elle est envoyée par e-mail, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, une (1) heure après l'envoi en provenance d'un fournisseur de messagerie électronique;
- (d) si elle est envoyée par courrier au tarif normal, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, trois (3) Jours Ouvrés après la date d'envoi; et
- (e) au moment de la remise, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, si elle est remise en main propre.

6.2.2 Toute modification apportée aux Attributs, aux Cours, aux Cours d'ouverture du Countdown, aux Cours de Règlement ou aux Taux (conformément à l'article 9.3.1) sera considérée comme ayant été reçue immédiatement.

7. DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE

7.1 Vos déclarations et vos engagements.

7.1.1 Lorsque nous vous fournissons des services en vertu de cette Convention, nous sommes en droit de considérer les déclarations suivantes comme ayant été confirmées par vous et qu'elles sont vraies et exactes (et vous devez nous informer immédiatement par écrit s'il n'en est pas ainsi):

- (a) votre utilisation de notre Plateforme et/ou de nos services n'est destinée à aucune Utilisation Abusive;
- (b) si vous êtes une personne physique, vous êtes au moins âgé de 18 ans ;
- (c) si vous êtes une entité ayant la personnalité morale ou une entité sans personnalité morale (comme une fiducie ou une société en participation), vous existez valablement conformément à la Loi Applicable et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires au titre de vos actes constitutifs ou des documents de votre organisation ;
- (d) sauf dans le cas d'un accord contraire par écrit, vous agissez pour votre propre compte et non en tant que mandataire, délégataire, fiduciaire ou représentant d'une autre personne ;
- (e) vous n'êtes situé dans aucun territoire ou n'êtes résident d'aucun pays (que ce soit de manière temporaire ou permanente) où il pourrait être illégal d'accéder à notre Plateforme ou de conclure des Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns (si applicable), y compris les Etats-Unis d'Amérique;
- (f) vos Ordres et/ou Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Countdowns ne rentrent dans le cadre d'aucune sorte de transaction de placement, d'émission, de distribution, d'offre, de rachat, de fusion ou de toute autre opération financière d'entreprise similaire ;
- (g) vous n'êtes lié à aucun émetteur d'un actif sous-jacent d'un Produit au regard duquel vous avez passé un Ordre, une Transaction de CFD sur Marge, un Digital 100 ou un Countdown, y compris en tant qu'administrateur, employé, délégataire, prestataire ou consultant professionnel d'un tel émetteur;
- (h) sous réserve de l'article 7.1.1 (d), vous avez la pleine propriété (légale et véritable) ou la propriété commune (légale et véritable) lorsque les fonds proviennent d'un compte bancaire joint qui a été accepté, de tous les fonds que vous pourrez nous transférer conformément à cette Convention;
- (i) que vous êtes soit:
 - (i) une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement Européen d'Infrastructure de Marché (le « **Règlement EMIR** »)); ou
 - (ii) une entité établie hors de l'Union Européenne qui, à sa connaissance, après avoir dûment pris en compte ses statuts, constituerait une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement EMIR) s'il était établi dans l'Union européenne ; et
- (j) que vous n'êtes pas assujetti à une obligation de compensation en vertu du règlement EMIR ou, en relation avec une entité en accord avec l'article 7.1.1 (i)(ii), ne seriez pas assujetti à une obligation de compensation si vous étiez établi au sein de l'union européenne) en lien avec une Transaction de CFD sur Marge, un Digital 100 et/ou un Countdown. Aux fins de l'article 7.1.1 (j), il est supposé que la Transaction de CFD sur Marge, le Digital 100 et/ou le Countdown est d'une nature ayant été déclarée comme devant être assujettie à l'obligation de compensation en accord avec les articles 4 et 5 du Règlement EMIR et que les dispositions transitoires d'EMIR ne sont pas prises en compte.

7.2 Vos obligations si vous violez cette Convention.

7.2.1 Si vous pensez ou avez des raisons de penser que vous manquez à l'une quelconque des conditions de cette Convention, vous devez alors nous en informer immédiatement par écrit.

7.2.2 Vous serez responsable de toute perte et/ou dépense que nous encourons résultant de votre comportement frauduleux ou votre manquement à cette Convention ou à la Loi Applicable, ou de ceux d'une Personne Autorisée, et qu'une personne raisonnable considérerait comme étant la conséquence probable de votre négligence.

7.3 Notre responsabilité envers vous, et les limitations de cette responsabilité.

7.3.1 Il n'existe dans la Convention aucune exclusion ou limitation à notre responsabilité du fait de toute cause qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la Loi Applicable.

7.3.2 Sous réserve de l'article 7.3.1, nous ne serons pas tenus responsables envers vous pour toute perte:

- (a) qui survient comme la conséquence de:
 - (i) notre conformité, ou l'exercice de chacun de nos droits en accord avec la Loi Applicable ou cette Convention;
 - (ii) votre négligence, la fraude ou la violation de cette Convention ou de la Loi Applicable;

- (iii) tout Evénement Défini ou tout Evénement Fortuit;
 - (iv) une Erreur survenant suite à des instructions peu claires ou ambiguës de votre part ou de la part d'une Personne Autorisée au moment de placer un Ordre; ou
 - (v) tout retard de paiement ou erreurs dans le calcul et/ou la facilitation du paiement de tous Frais IB dû à l'apporteur d'affaires tiers ;
- (b) sauf dans la mesure où ce préjudice est la conséquence de notre conduite négligente ou de la violation de cette Convention, à condition, dans tous les cas, que ce préjudice ait pu être envisagé par les parties (vous et nous) au moment de cette conduite négligente ou de cette violation, et que ce préjudice ne constitue pas de perte de profit ou de manque à gagner.
- 7.3.3** Nous ne sommes responsables d'aucun retard, défaillance de livraison ou défaillance de transmission de tout Ordre ou de toute communication ou de tout autre préjudice ou dommage résultant de la transmission de données vers les réseaux et équipements de communications mobiles ou de tout autre réseau ou équipement de communications qui échappe à notre contrôle.
- 7.3.4** Toutes les fonctionnalités, données de marché, tout contenu de tiers disponible sur notre Site Internet, notre Plateforme ou nos e-mails sont fournis tels quels et dans la mesure où ils sont disponibles. Nous et nos fournisseurs tiers avons pris toutes les mesures raisonnables pour nous assurer de leur exactitude et de leur intégrité mais excluons toute garantie, engagement ou déclaration (explicite ou implicite) y étant relative dans toute la mesure permise par la Loi Applicable, y compris sans s'y limiter:
- (a) en ce qui concerne toutes données de marché d'un tiers ou toutes informations similaires ou toutes fonctionnalités et informations qui vous ont été fournies dans le cadre de l'utilisation de notre Site Internet, notre Plateforme et/ou nos services :
 - (i) nous et nos fournisseurs tiers ne fournissons pas de conseils en investissement ou en trading;
 - (ii) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables si l'une quelconque de ces données de marché ou ces informations similaires ou de ces fonctionnalités ou informations est inexacte ou incomplète à tous égards;
 - (iii) nous et nos fournisseurs tiers ne garantissons pas la pertinence des données de marché ou des informations similaires;
 - (iv) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables de toute action que vous prenez ou que vous omettez de prendre en fonction des données de marché ou informations similaires ou des fonctionnalités et informations;
 - (v) vous utiliserez les données de marché ou informations similaires et de telles fonctionnalités et informations uniquement aux fins définies dans cette Convention;
 - (vi) nous fournissons des données de marché ou des informations similaires uniquement à titre d'information et celles-ci ne devraient pas être utilisées comme base unique pour toute décision d'investissement; et
 - (vii) vous utiliserez les données de marché ou informations similaires et les fonctionnalités et informations uniquement en conformité avec la Loi Applicable; et
 - (b) les informations contenues dans les fonctionnalités ou les contenus de tiers sont données à titre indicatif et peuvent être obsolètes à tout moment. Toutes les analyses, les conclusions ainsi que les observations qui en résultent sont basées sur les performances, les modèles et les données passés, et ne refléterons pas nécessairement les performances futures.
- 7.3.5** Afin de lever toute ambiguïté, nos fournisseurs tiers ne sont pas responsables pour et n'ont pas participé à la détermination de nos Cours et ils excluent tous les garanties, engagements ou représentations (qu'ils soient expresses ou tacites) en lien avec notre Plateforme, notre site Internet ou les Eléments. Sans qu'en soit limitée la portée de ce qui précède, en aucune circonstance quelle qu'elle soit nos fournisseurs tiers ne seront responsables de toute perte, indépendamment du fait qu'ils soient au courant d'une telle perte et qu'une telle responsabilité soit basée sur une violation de contrat, un tort ou une autre circonstance.
- 7.3.6** Sauf dans le cas d'une négligence, d'un défaut délibéré ou d'une fraude de notre part, nous ne serons responsable d'aucune perte ou dommage causé par une attaque de déni de service distribué, des virus ou autres contenus technologiques nocifs pouvant infecter votre équipement informatique, vos logiciels informatiques, vos données ou autres contenus propriétaires à cause de l'utilisation de notre Plateforme ou site Internet ou en téléchargeant tout contenu disponible sur ces derniers, ou sur tout site Internet (y compris notre site Internet) y étant lié.
- 7.3.7** Sauf indication contraire expresse de ces Conditions, il ne nous incombe pas de vous rappeler ou de vous alerter au sujet de toute obligation ou responsabilité que vous êtes susceptible d'avoir en vertu de la présente Convention, et lorsque nous faisons ou fournissons de tels rappels ou alertes à votre intention, nous le faisons à

notre seule et entière discrétion, sans que cela ne fasse peser sur nous une quelconque obligation de préparer ou fournir des rappels ou des alertes à l'avenir.

8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS

8.1 Événement Défini.

8.1.1 Si un Événement Défini venait à survenir, était susceptible de se produire, ou lorsque nous sommes mis au fait d'un Événement Défini, nous pourrions prendre une Mesure Réservée, de manière juste et raisonnable (voir article 8.3).

8.2 Événements Fortuits.

8.2.1 Tout manquement de notre part à remplir nos obligations en vertu de cette Convention dû à un Événement Fortuit ne sera pas une violation de cette Convention.

8.2.2 Si nous estimons raisonnablement qu'un Événement Fortuit s'est produit, nous vous en informerons aussi rapidement que cela est possible et en accord avec la Loi Applicable. Nous ferons de notre mieux pour reprendre le service de notre Plateforme, de nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la présente Convention le plus tôt possible. Sous réserve que cela soit juste et raisonnable, nous pourrions prendre une Mesure Réservée appropriée et/ou prendre toute action en relation avec une Erreur de Cotation en accord avec les Annexes 2 et 3.

8.2.3 Lorsque nous sommes en mesure reprendre le service de notre Plateforme, de nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la présente Convention suite à un Événement Fortuit :

- (a) la valeur de toute Transaction de CFD sur Marge effectuée immédiatement avant l'Événement Fortuit et qui reste ouverte sera déterminée par le Cours correspondant au moment où nous serons en mesure de reprendre notre prestation de service sur notre Plateforme et/ ou nos services ;
- (b) nous pourrions agir sur toute instruction de transmettre tout si toutes les Ordre en relation avec une Transaction de CFD sur Marge reçu immédiatement avant l'Événement Fortuit, si tenté est que cela soit possible; et
- (c) il vous appartient de réintégrer ou annuler tout Ordre affecté par un Événement Fortuit.

8.3 Mesures Réservées.

8.3.1 Si nous devons le faire en vertu de la Loi Applicable, ou d'un Événement Défini ou d'un Événement Fortuit qui se produit ou est raisonnablement susceptible de survenir, nous pourrions à notre seule discrétion prendre toute mesure, y compris toute Mesure Réservée qui s'avère opportune selon les circonstances.

8.3.2 Si nous avons pris ou nous décidons de prendre toute Mesure Réservée, nous veillerons à vous en informer dans les plus brefs délais, à moins que la Loi Applicable nous interdise d'agir ainsi. Si nous prenons une quelconque Mesure Réservée, nous pourrions, à notre entière discrétion, prendre en compte toute précédente instruction que vous auriez transmise à l'équipe gestion clients.

9. MODIFICATIONS ET RESILIATION

9.1 Modifications apportées à la Convention en général.

9.1.1 Nous pourrions modifier toute partie de la présente Convention à tout moment, et nous vous en aviserons, sous réserve des articles 5.8.1, 5.8.3, 8.3, 9.2, 9.3 et 9.4.

9.1.2 Sous réserve des articles 5.8.1, 5.8.3, 8.3, 9.2, 9.3 et 9.4, et sous réserve de quelconque accord que nous avons passé avec vous, toute modification apportée à la présente Convention, dont nous vous avons avisé, entrera en vigueur à la date précisée dans le préavis, à savoir au moins dix (10) Jours Ouvrés après l'envoi de ce préavis. Nous pourrions vous donner un préavis inférieur à dix (10) Jours Ouvrés si les modifications à la Convention sont requises afin de répondre aux exigences de la Loi Applicable. Si vous n'acceptez pas cette modification, vous serez libre de clôturer votre Compte et/ou de résilier la présente Convention conformément à l'article 9.6 avant que la modification ne prenne effet.

9.2 Modifications apportées aux Taux de Marge, aux besoins en Marge, au Seuil de Liquidation et au seuil de Revalorisation.

9.2.1 Nous pourrions apporter des modifications au Taux de Marge, autres besoins en Marge, Seuil de Liquidation et/ou Seuil de Revalorisation Nous vous en aviserons, si possible :

- (a) sous trois (3) Jours Ouvrés concernant de telles augmentations du Taux de Marge et/ou autres besoins en Marge ; et
- (b) sous dix (10) Jours Ouvrés concernant des modifications du Seuil de Liquidation et/ou du Seuil de Revalorisation,

même si nous nous réservons le droit d'apporter toute modification en accord avec cette même clause 9.2.1 et ce, avec un préavis plus court ou sans préavis lorsqu'il apparaît raisonnable de ce faire.

9.2.2 Suite à toute modification apportée aux Taux de Marge, autres besoins en Marge, Seuil de Liquidation et/ou Seuil de Revalorisation, il vous incombe de vous assurer que vous avez une Valeur de Compte suffisante et/ou avez réduit vos Positions pour satisfaire vos obligations qui vous lient à nous sous cette Convention.

9.3 Modifications apportées aux Cours, aux Taux et autres Attributs.

9.3.1 Nous modifierons les Cours, aux Cours d'ouverture du Countdown, aux Cours de Règlement, les Taux ainsi que les Attributs sur la Plateforme en temps réel et ces modifications entreront en vigueur immédiatement dès qu'elles sont faites, même si elles ne sont pas affichées sur l'appareil que vous utilisez pour accéder à notre Plateforme.

9.3.2 Lorsque nous vous notifions d'un changement d'une limite en relation avec un Attribut, vous pouvez être amené à liquider toute Transaction de CFD sur Marge et/ou Digital 100 affecté et ce, dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés.

9.4 Retrait des Produits.

9.4.1 Nous pouvons, à tout moment et à notre entière discrétion, retirer tout Produit de notre Plateforme et/ou retirer votre capacité à conclure des Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdowns sur un Produit particulier à partir d'un Compte. Si vous avez une Transaction de CFD sur Marge sur le Produit qui a été retiré, nous ferons de notre mieux pour vous notifier au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la liquidation de toute Transaction de CFD sur Marge que vous êtes susceptible de détenir sur ce Produit. Cependant, nous nous réservons le droit de fixer une période de préavis plus courte ou d'agir sans aucun préavis.

9.4.2 Il vous incombe d'annuler tous Ordres en Attente et liquider toutes Transactions de CFD sur Marge concernant un Produit en cours de retrait conformément à l'article 9.4.1 à l'heure et selon la procédure précisées dans ce préavis. Si cela n'est pas fait par vous, nous le ferons directement.

9.4.3 Dans les conditions prévues à l'article 9.4.2, nous pouvons procéder à une Diminution Uniquement de tout Produit en cours de retrait conformément à l'article 9.4.1.

9.5 Suppression de notre service de Sales Trading.

9.5.1 Si nous avons accepté de vous fournir le service de Sales Trading, nous pourrions (à tout moment et à notre entière discrétion), retirer l'option du service de Sales Trading de votre Compte en vous donnant un préavis par écrit. Conformément à l'article 9.5.2, cela prendra effet à la date spécifiée dans ce même préavis et ce délai ne sera pas inférieur à dix (10) Jours Ouvrés suivant la date de préavis. A moins que notre préavis ne le spécifie autrement, vous ne sera pas autorisé à liquider tout Ordre Manuel sur le Compte concerné entre les moments où :

- (a) lorsque nous vous donnons le préavis ; et
- (b) lorsque le service de sales trading est retiré en accord avec le préavis.

Si vous ne le faites pas, nous annulerons ou liquiderons tout Ordre Manuel, comme notre équipe gestion Clients le juge bon à son entière discrétion, en prenant en compte les instructions précédentes que vous avez données.

9.5.2 Si nous avons des raisons valables pour ce faire, nous pourrions retirer la provision du service de Sales Trading de votre Compte en vous donnant un préavis de moins de dix (10) Jours Ouvrés, y compris immédiatement. Nous annulerons ou liquiderons tout Ordre Manuel sur le Compte concerné au moment et de la manière spécifiés dans le préavis et, comme notre équipe Gestion Clients le juge bon à son entière discrétion, en prenant en compte les instructions précédentes que vous avez données.

9.6 Clôture de votre Compte ou résiliation de la présente Convention.

9.6.1 Sous réserve de l'article 5.2.7, vous pouvez clôturer tout Compte en nous avisant par écrit. Si vous n'annulez pas tout Ordre en Attente, ne liquidez pas toute Transaction de CFD sur Marge et/ou Digital 100 sur le Compte ou ne retirez pas tout fonds vous étant dû avant de nous adresser ce préavis de clôture ou de résiliation, nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge et/ou Digital 100 dès que possible après avoir reçu votre préavis et veillerons ensuite à vous retourner tout fonds qui vous est dû, mais il pourrait y avoir un délai pour ce faire

9.6.2 Nous pourrions clôturer tout Compte avec préavis écrit., Sous réserve de l'article 9.6.3), cela prendra effet à la date précisée dans ce préavis, à savoir au moins dix (10) Jours Ouvrés suivant la date de cette notification. Sauf notification contraire de notre part et/ou mise en position du Compte Trading Non Autorisé, vous serez autorisé à annuler tous Ordres en Attente et/ou liquider toutes Transactions de CFD sur Marge et/ou Digital 100 pendant l'intervalle de temps qui s'étend entre (i) la date de notre préavis ; et (ii) la date à laquelle le Compte doit être clôturé. Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible de vous en informer, nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge et/ou Digital 100 sur le Compte et veillerons à vous rembourser tout fonds qui vous est dû.

9.6.3 Si nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables d'agir ainsi, nous pourrions résilier la présente Convention avec un préavis de moins de dix (10) Jours Ouvrés, y compris immédiatement. Nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions de CFD sur Marge et/ou Digital 100 sur le Compte en fonction de l'heure et de la procédure précisées dans le préavis.

- 9.6.4 Sauf s'il en a été convenu autrement, la Convention sera automatiquement résiliée lors de la clôture par vous ou par nous de l'ensemble de vos Comptes. Lorsque l'une ou l'autre partie (vous ou nous) clôture un Compte et/ou résilie la présente Convention, nous pouvons exercer tout droit dont nous disposons en vertu de l'article 5.4.1 pour faire une Déduction ou en vertu de l'article 5.5.1 pour exercer notre droit à effectuer une Compensation.

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 Protection des données.

- 10.1.1 Cette Convention (de même que notre Politique de confidentialité et de sécurité disponible sur notre site Internet) établit les bases selon lesquelles toute donnée personnelle que vous nous fournissez sera traitée. En lien avec cette Convention, vous nous fournirez des données personnelles en complétant le formulaire d'ouverture de compte ou tout autre formulaire sur le site Internet et/ou la Plateforme ou en échangeant avec nous par téléphone, email ou tout autre moyen. De telles données personnelles pourraient être conservées sur papier, en version électronique ou par tout autre moyen. Nous reconnaissons le besoin de traiter toute donnée personnelle de manière appropriée et légitime, en accord avec la Loi de Protection des Données du 6 janvier 1978 et modifiée en 2004. Nous agissons en tant que contrôleur de ces données.
- 10.1.2 Dans le cadre de cette Convention, les « données personnelles » signifie toute information enregistrée que nous détenons vous concernant et à partir de laquelle vous pouvez être identifié. Cela peut comprendre votre nom, adresse, adresse email, numéro de téléphone, information financière, description personnelle ou toute autre information personnelle. Les « données personnelles sensibles » correspondent aux données personnelles relatives à l'origine ethnique, aux opinions politiques, religieuses ou croyances similaires, aux adhésions syndicales, à la santé, à la vie sexuelle, aux procédures pénales ou aux convictions. « Traiter » signifie n'importe quelle action au niveau des données personnelles, y compris y accéder, les divulguer, les détruire ou les utiliser de n'importe quelle manière.
- 10.1.3 Nous traiterons habituellement uniquement les données personnelles pour lesquelles vous avez donné votre accord où lorsque le traitement est nécessaire pour respecter cette Convention ou toute autre obligation légale. Dans d'autres cas, le traitement pourrait être nécessaire pour la protection de vos intérêts, pour nos intérêts légitimes ou pour l'intérêt légitime de tiers. Nous ne procéderons au traitement d'informations personnelles sensibles que lorsque certaines conditions sont respectées. En remplissant cette demande et en concluant cette Convention, vous consentez à :
- (a) traiter vos données personnelles (y compris toute donnée personnelle sensible) que nous utiliserons aux fins suivantes:
 - (i) évaluer votre demande, y compris afin de s'assurer que la conclusion de la Convention vous convient;
 - (ii) l'administration de la Plateforme et de la relation qui existe entre vous et nous;
 - (iii) l'exécution de vos obligations en vertu de la présente Convention;
 - (iv) l'évaluation du risque opérationnel et financier vous concernant;
 - (v) améliorer le site Internet et/ou la Plateforme et développer nos produits et services;
 - (vi) la fourniture de données de marché et autres informations provenant de tiers afin de vous assister dans l'utilisation de notre Site Internet et/ou de la Plateforme;
 - (vii) créer des données statistiques sur une base anonyme; et
 - (viii) établir des profils clients (y compris mais n'étant pas limité à cibler les communications publicitaires et à créer des audiences similaires);
 - (b) divulguer vos données personnelles aux personnes suivantes pour les mêmes fins que celles listées au (a) ci-dessus:
 - (i) nos sous-traitants et nos prestataires de services qui traitent vos données personnelles pour notre compte (y compris les données d'identité, et les vérifications de sanctions ainsi que les informations disponibles auprès des agences d'évaluation du crédit) ou qui fournissent des services en votre nom;
 - (ii) nos Entités Affiliées; et
 - (iii) le cas échéant, votre intermédiaire, tout Titulaire du Compte Joint ou toute personne étant une Personne Autorisée ou apparaissant ou prétendant raisonnablement être une Personne Autorisée;
 - (c) agir conformément aux préférences en matière de communications promotionnelles que vous avez indiquées lorsque nous utilisons vos données personnelles pour les besoins de la commercialisation de nos produits concernés, des produits concernés de nos Entités Affiliées, de votre intermédiaire et de tout tiers désigné. Vous avez le droit de nous demander de procéder au traitement de vos données personnelles pour de telles raisons et devez nous aviser à tout moment si vous souhaitez changer les

préférences relatives à vos données personnelles et ce, en contactant notre équipe gestion clients sur gestionclients@cmcmarkets.fr ou en nous envoyant un courrier postal.

- 10.1.4 En outre, vous nous autorisez expressément à transférer, conserver et traiter vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) à nos Entités Affiliées, dont la liste est disponible à l'adresse suivante <https://www.cmcmarkets.com/fr-fr/vie-privee-et-confidentialite>, ainsi qu'aux autres destinataires visés à l'article 10.1.1(b) ci-dessus. Les destinataires de ces informations auront accès à tout ou partie des données personnelles que vous nous avez communiquées en contractant avec nous ainsi qu'aux informations que nous pouvons obtenir lorsque vous accédez au Site Internet ou à l'occasion de tout autre service que nous pourrions vous fournir.
- 10.1.5 Nous procédons par ailleurs à certains transferts de vos données personnelles afin de nous conformer à nos obligations contractuelles à votre égard (en ce compris, notamment, pour les besoins de la fourniture de services informatiques). Certains des destinataires de vos données personnelles peuvent être localisés dans des pays hors de l'EEE qui peuvent ne pas offrir un niveau de protection de vos données personnelles équivalent à celui applicable dans l'EEE.
- 10.1.6 Dès lors qu'il est nécessaire de transférer vos données personnelles dans un pays hors de l'EEE et qu'il n'est pas reconnu par la Commission européenne comme offrant un niveau adéquat de protection de vos données personnelles, nous nous conformons aux mesures mises en œuvre conformément à la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 et à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.
- 10.1.7 Vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des données personnelles vous concernant. Lorsque cela est permis, nous nous réservons le droit de prélever un frais.
- 10.1.8 Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations vous concernant et d'un droit de demander leur mise à jour, rectification ou suppression, que vous pouvez exercer en nous contactant par téléphone au +33 (0) 1.53.83.14.03, par courrier électronique à l'adresse suivante : gestionclients@cmcmarkets.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CMC Markets UK Plc, succursale en France, 32, Rue de Monceau, 75008 Paris, France. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
- 10.1.9 Vous acceptez le fait que nous pourrions enregistrer toutes les conversations téléphoniques et/ou les communications par tout autre moyen entre vous et nous, et utiliser de tels enregistrements, ou transcriptions de ces enregistrements, ainsi que tout e-mail, message instantané enregistré ou toute autre communication que vous nous envoyez sur notre Plateforme ou autrement, à des fins de formation, à des fins d'enquête sur toute réclamation que vous faites, ou pour toute autre fin légale ou réglementaire y compris comme moyen de preuve dans le cadre d'un litige ou d'un contentieux éventuel entre vous et nous. Nous devons conserver les enregistrements de toutes les conversations pendant une durée requise par la Loi Applicable. Nous vous fournirons une copie des enregistrements dans un délai raisonnable suivant votre demande.
- 10.1.10 Vous acceptez le fait que nous pouvons communiquer toute information que nous détenons sur vous ou sur votre Compte (y compris toute information personnelle visée par la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004) à toute autorité compétente si cette communication est exigée par cette autorité compétente ou par la Loi Applicable.
- 10.1.11 Vous vous engagez à conserver toute information relative à votre Compte que vous détenez, y compris les e-mails et lettres et toute communication promotionnelle que nous vous envoyons, en tout temps confidentiels.
- 10.2 Droits de Propriété Intellectuelle.**
- 10.2.1 Nous ou nos concédants de licence possédons tous Droits. Sauf lorsque la présente Convention l'accorde expressément, vous n'acquierez aucun droit, titre ou intérêt sur aucun élément de notre Plateforme, notre site Internet ou sur d'autres Droits lié à cette dernière.
- 10.2.2 Nous vous octroyons ci-après une licence personnelle, non exclusive, sans aucun paiement de redevances, révocable et non cessible, pour l'accès et l'utilisation personnelle et non commerciale de notre Plateforme et de notre site Internet pour les besoins limités à la négociation ou la spéculation conformément à la présente Convention. Aucun autre droit n'est accordé relativement à notre Plateforme ou de notre site Internet. Dans le cas où vous faites ou tentez de faire l'une quelconque des actions interdites définies à l'article 10.2.3 ou que nous suspectons raisonnablement que vous avez fait ou tenté de faire l'une quelconque des actions interdites, cette licence ainsi que la présente Convention seront immédiatement révoquées sans préavis et vous ne disposerez plus de droits supplémentaires dans le cadre de la Plateforme, notre site Internet ou de l'un quelconque des Droits.
- 10.2.3 Il vous est interdit de:
- (a) copier, reproduire, traduire, dupliquer, utiliser, modifier, adapter, changer, améliorer, réaliser une ingénierie inverse, décompiler, décoder, désassembler ou réassembler le fonctionnement de, ou créer des œuvres dérivées de notre Plateforme, site Internet ou de l'un quelconque des Droits (ou causer ou

permettre à toute autre personne de réaliser toute action énoncée précédemment) sauf si expressément prévu par la Convention ;

- (b) créer ou développer tout hyperlien ou tout autre formulaire correspondant à un lien électronique vers notre Plateforme ou site Internet à l'exception de notre consentement écrit préalable ;
- (c) distribuer, redistribuer, vendre, revendre, transmettre, retransmettre, publier, rendre disponible, concéder via une sous-licence, céder, louer, prêter, remettre en circulation, reconditionner, divulguer, afficher ou faire un usage commercial de notre Plateforme, de notre Site Internet, de l'un quelconque des Droits ou de l'un quelconque des documents que nous vous avons fournis relativement à la présente Convention (que ce soit en partie ou en totalité);
- (d) télécharger ou copier vos informations de Compte sauf si une autorité compétente exige de le faire ou pour un usage personnel conformément aux dispositions de cette Convention;
- (e) télécharger ou copier les informations de compte relatives à tout autre client;
- (f) procéder à toute collecte de données, ou utiliser la recherche de données, la capture de données d'écran, utiliser des logiciels de reconnaissance optique de caractères, des logiciels de création d'image, des robots ou tout autre outil de collecte et d'extraction de données similaire sur notre Plateforme ou les Droits;
- (g) sauf exception des interfaces de programme d'applications (APIs) qui ne font pas l'objet d'une Utilisation Abusive:
 - (i) utiliser tout logiciel, algorithme, robot, application, outil, code ou dispositif ou équipement informatique ou électronique quelconque sur notre Plateforme en vue d'une négociation non humaine et/ou une négociation à haute fréquence; ou
 - (ii) utiliser notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits à des fins de traitement automatisé;
- (h) introduire sciemment tout logiciel de virus, de chevaux de Troie, de vers informatiques, de bombes logicielles, de bombes à retardement, de « portes dérobées » ou de dispositifs de porte dérobée, tout «dispositif de désactivation», tout logiciel malveillant, ou tout autre dispositif, logiciel ou code qui :
 - (i) est ou est susceptible d'être malveillant ou technologiquement dangereux, destructif, ou restrictif ou toute autre chose analogue à ce qui précède, pour notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits;
 - (ii) endommage, perturbe, altère, efface ou affecte négativement le fonctionnement normal de notre Plateforme ou de l'un quelconque des Droits;
 - (iii) aide ou facilite le vol ou l'altération des données ou des contenus sur notre Plateforme ou de l'un quelconque des Droits; ou
 - (iv) permet un accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits;
- (i) permettre ou faciliter un accès non autorisé ou une tentative d'accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits, y compris le serveur sur lequel notre Plateforme ou l'un quelconque des Droits est stocké ou tout serveur, ordinateur ou base de données connecté à notre Plateforme ou à l'un quelconque des Droits;
- (j) attaquer notre Plateforme au moyen d'une méthode visant l'impossibilité d'accès au service ou d'une attaque électronique massive destinée à interrompre le service;
- (k) utiliser notre Plateforme, notre site Internet, l'un des quelconques Droits ou l'un des documents fournis par nous en relation avec la Convention (en tout ou partie) qui pourrait constituer de quelque façon (selon notre avis raisonnable) une Utilisation Abusive ; ou
- (l) faire, ou permettre un acte ou une chose (ou omettre de faire tout acte ou toute chose) analogue à ce qui précède.

L'un quelconque des actes qui précèdent pourrait constituer un Evènement Défini qui nous autorise à prendre une Mesure Réservee (voir les articles 8.1 et 8.3).

10.3 Sous-traitance.

10.3.1 Nous pourrions utiliser des fournisseurs de service externes dans le cadre d'une de nos opérations quelconques conformément à la Loi Applicable, qui pourraient inclure des Entités Affiliées ou des tierces parties.

10.4 Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables.

10.4.1 Si à tout moment une disposition quelconque de la présente Convention est ou devient illégale, nulle, ou inapplicable de quelque façon que ce soit en vertu de la loi de tout territoire, toutes les autres dispositions de la présente Convention resteront valables et applicables en vertu de la loi de ce territoire ainsi qu'en vertu de toute autre Loi Applicable.

10.5 Cession ou délégation de droits et obligations.

- 10.5.1 Vous ne pouvez céder aucun de vos droits ou déléguer aucune de vos obligations ou accorder toute utilisation ou bénéfice de tout droit à quiconque (y compris à toute Personne Autorisée ou à tout Titulaire du Compte Joint) au titre de la Convention sans notre consentement écrit préalable.
- 10.5.2 Vous ne pouvez pas, pour quelque raison que ce soit, accorder à quiconque (y compris à une Personne Autorisée) l'utilisation ou le bénéfice d'un droit au titre de la Convention, y compris tous droits sur l'argent détenu auprès de nous (que ce soit par le biais d'une hypothèque, d'une sûreté ou autre).
- 10.5.3 Nous pouvons céder ou déléguer tout droit et/ou obligation au titre de la Convention, qui peut impliquer le transfert du solde d'argent détenu en votre nom à toute personne, à condition que nous agissions conformément à la Loi Applicable. Tant que vous vous êtes conformé à cette Convention à la date d'une telle cession, nous devons utiliser les efforts raisonnables pour vous remettre un préavis écrit d'au moins trente (30) jours calendaires, bien que nous nous réservons le droit de céder ou déléguer nos droits et/ou obligations avec effet immédiat, auquel cas nous vous informerons dès que possible de la cession ou de la délégation. Lorsque nous cédon ou déléguons à toute personne l'un quelconque de nos droits ou obligations au titre de la Convention, nous pouvons donner à cette personne toute information vous concernant qu'elle peut raisonnablement exiger.

10.6 Droits et recours.

- 10.6.1 Les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons au titre de la Convention n'excluent pas les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons conformément à la Loi Applicable, mais ils s'y ajoutent.

10.7 Retard ou inaction dans l'exercice de droits au titre de la Convention.

- 10.7.1 Tout délai ou échec de votre ou de notre part à exercer un droit spécifique ou à prendre une action particulière en vertu de la Loi Applicable ou de la Convention ne signifie pas que vous ne pourrez ou que nous ne pourrions pas exercer ce droit ou prendre une telle action à un stade ultérieur.

10.8 Droits de tiers.

- 10.8.1 A part nos Associés, aucune personne (y compris à une Personne Autorisée) qui n'est pas partie à cette Convention n'a le droit d'appliquer l'un des termes de la Convention aux termes de la Loi sur les contrats (Droits de tiers) de 1999.

10.9 Droit applicable et juridiction.

- 10.9.1 Cette Convention et toutes obligations non contractuelles découlant de, ou en rapport avec la Convention sont régies par et interprétées conformément au droit anglais et gallois, sous réserve que toute disposition du droit français ne peuvent prévaloir.
- 10.9.2 Les tribunaux français ont une compétence non-exclusive pour entendre tout litige ou réclamation de toutes sortes (y compris litiges ou réclamations non-contractuels), découlant de, ou en relation avec la Convention. Aucune disposition présente dans le présent article 10.9.2 ne limite notre droit à initier toute poursuite à votre encontre pour tout litige ou réclamation dans toute autre juridiction que nous jugerions appropriée relativement à tout litige ou réclamation ; et la mise en œuvre de toute procédure dans une juridiction ne peut nous interdire de mettre en œuvre d'autres procédures dans d'autres juridictions, de manière simultanée ou non, et ce dans les limites de la Loi Applicable.

10.10 Signification de quelques autres termes dans la Convention.

- 10.10.1 Dans la Convention, toute référence à une disposition particulière de la Loi Applicable est réputée désigner cette disposition telle que modifiée de manière occasionnelle, et de toute disposition équivalente, similaire ou analogue au titre de la Loi Applicable.
- 10.10.2 Toute référence à un document (y compris les informations fournies sur notre Site Internet et/ou notre Plateforme) de la Convention est réputée désigner le présent document tel que modifié de manière occasionnelle.
- 10.10.3 Toute référence à « y compris » ou « comprend » dans la Convention est réputée signifier « y compris, de manière non limitative ».
- 10.10.4 Sauf mention contraire, toutes les références dans ces Conditions Générales à des articles, des paragraphes ou à des annexes sont des articles, paragraphes et annexes compris dans ces Conditions Générales ou dans notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres.
- 10.10.5 Tout titre de la Convention n'aura pas d'incidence sur l'interprétation de cette dernière.
- 10.10.6 Toute référence à une personne dans les Conditions inclut les entités ayant la personnalité morale, les entités sans personnalité morale et les personnes physiques.
- 10.10.7 A moins que le contexte ne le justifie autrement, les mots au singulier doivent inclure le pluriel et le pluriel doit inclure le singulier.

10.11 Survie des conditions de la Convention.

10.11.1 Les articles 4.3.4, 5.2.8, 7 et 10 ainsi que l'Annexe 4 continueront de s'appliquer après la clôture de votre Compte et/ou la résiliation de la Convention.

Annexe 1 – Conditions des produits de Transactions de CFD sur Marge

La présente Annexe 1 énonce les conditions qui s'appliquent de manière spécifique aux investissements dans nos Transactions de CFD sur Marge et dans nos Transactions à Risque Limité sur tout Compte.

1. Transactions de CFD sur Marge.

1.1 Une Transaction de CFD sur Marge est un **contrat réglé en espèces** qui vise à suivre un investissement dans l'actif sous-jacent pertinent, sans les habituels frais et droits associés à un investissement dans cet actif sous-jacent. Cependant, d'autres frais et droits s'appliqueront à une Transaction de CFD sur Marge. Une Transaction de CFD sur Marge ne vous confèrera pas et ne nous confèrera pas un quelconque droit en rapport avec l'actif sous-jacent lié à cette Transaction de CFD sur Marge. Si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée, lorsque vous effectuez des Transactions de CFD sur Marge, il est possible que vos pertes dépassent vos investissements et que vous soyez tenus de régler des sommes supplémentaires.

2. Fonctionnalité de Risque Limité.

2.1 La Fonctionnalité de Risque Limité est automatiquement activée lorsque vous ouvrez un Compte. Vous pouvez placer des Transactions à Risque Limité uniquement lorsque cette fonctionnalité est activée et aucun autre type de Transaction de CFD sur Marge ne peut être placé. Si vous avez ouvert un Compte avant le 20 février 2017, vous pouvez faire la demande pour activer la Fonctionnalité de Risque Limité. Une telle demande doit être validée à notre niveau.

2.2 Lorsque vous placez une Transaction à Risque Limité, vous ne perdrez pas plus que le Montant de votre dépôt initial en relation avec ladite Transaction à Risque Limité. Vous serez toujours redevable des autres frais liés à n'importe quelle Transaction à Risque Limité (y compris mais non limité aux Frais de financement, frais d'abonnement aux données de marché et coûts liés au Roll-Over) et des effets de toute conversion de devises (merci de consulter l'article 5 de la présente Annexe 1), qui pourraient réduire le Montant de Revalorisation de votre Compte. Si ces frais résultent en un Solde négatif sur votre Compte, nous renoncerons à notre droit de réclamer le déficit et nous ramènerons le Solde du Compte à zéro (0), toujours soumis à notre droit de Compensation en vertu de l'article 5.6.1. Lorsque la Fonctionnalité de Risque Limité activée, vous ne pouvez placer uniquement que de Transactions à Risque Limité. Une Transaction à Risque Limité est une Transaction de CFD sur Marge qui est entièrement couverte par un Ordre Stop Loss Garanti.

2.3 Une Commission pour les OSLG doit nous être payée afin de placer une Transaction à Risque Limité. Un Remboursement de Commission pour les OSLG pourrait être accordé si la Transaction à Risque Limité est ultérieurement clôturée avant que l'Ordre Stop Loss Garanti lié ne soit exécuté ou modifié en accord avec l'article 2.4 de la présente Annexe 1.

2.4 Une fois que vous avez ouvert une Transaction à Risque Limité:

2.4.1 Dans le cadre d'une Transaction à Risque Limité pour acheter, vous ne pouvez uniquement qu'augmenter le Cours Cible de l'Ordre Stop Loss Garanti; ou

2.4.2 Dans le cadre d'une Transaction à Risque Limité pour vendre, vous ne pouvez uniquement que diminuer le Cours cible de l'Ordre Stop Loss Garanti.

2.5 La Compensation des Ordres ne peut pas être désactivée si la Fonctionnalité de Risque Limité est activée sur votre Compte.

2.6 La Fonctionnalité de Risque Limité n'affecte pas votre obligation de vous assurer que le Montant de Revalorisation de votre Compte soit à tout moment au-dessus du ou des Seuil(s) de Liquidation applicable(s) affiché(s) sur notre Plateforme et nous nous réservons le droit de clôturer toute Transaction à Risque Limité si vous échouez à maintenir suffisamment de fonds disponibles sur votre Compte pour conserver le Montant de Revalorisation de votre Compte au-dessus du ou des Seuil(s) de Liquidation applicable(s).

2.7 Vous pouvez faire la demande pour désactiver la Fonctionnalité de Risque Limité sur votre Compte en contactant notre équipe gestion clients. Une telle demande doit être validée à notre niveau.

3. Produits.

3.1 Vous pourrez accéder aux informations pertinentes sur chaque Produit, y compris à ses Attributs, à travers la Liste des Produits. Les Produits disponibles peuvent varier en fonction du type de Compte et/ou de la fonctionnalité choisie. Veuillez-vous référer à la Plateforme pour plus de détails sur les Produits disponibles.

3.2 Vous pouvez uniquement conclure ou liquider des Transactions de CFD sur Marge via notre Plateforme et/ou à travers notre équipe gestion clients pendant les Heures de Négociation spécifiées dans la Liste des Produits pour le Produit correspondant. Il vous appartient de surveiller les Heures de Négociation indiquées dans la Liste des Produits. Certains types d'Ordres, mais pas tous, peuvent être exécutés via notre Plateforme et/ou à travers notre équipe gestion clients en dehors des Heures de Négociation pour le Produit correspondant.

4. Cours.

- 4.1 Notre Plateforme générera des Cours et des Profondeurs des Cours pendant les Heures de Négociation pour tout Produit, sous réserve des articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 ainsi que de l'article 13 de la présente Annexe 1 et vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre appareil.
- 4.2 Si nous avons accepté de vous fournir le service de sales trading, notre équipe gestion clients cotera les Cours, sous réserve des articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 ainsi que de l'article 13 de la présente Annexe 1, vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre appareil.
- 4.3 Le Cours auquel un Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme et/ou vous étant fourni par notre équipe gestion clients lorsque vous passez l'Ordre et vous êtes tenu de vérifier le Cours auquel un Ordre pourrait être exécuté.

5. Changes.

- 5.1 L'ensemble des Déductions et crédits appliqués à votre Compte seront dans la Devise de Référence du Compte concerné. Lorsque la Devise de Référence du Produit concerné est différente de la Devise de Référence du Compte concerné, tous les calculs de Déductions et de crédits seront réalisés dans la Devise de Référence du Produit et convertis dans la Devise de Référence du Compte au Taux de Change.
- 5.2 Notre Plateforme conservera les informations relatives au Taux de Change en relation avec votre Compte.

6. Ordres.

- 6.1 Pour conclure une Transaction de CFD sur Marge, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme qui identifie le Produit et fournir les informations requises par notre Plateforme en relation avec ce Produit.
- 6.2 Un Ordre ne sera considéré reçu par notre Plateforme qu'au moment de sa réception effective par notre Plateforme, laquelle peut ne pas avoir lieu juste après le moment où vous envoyez cet Ordre. Placer un Ordre ne garantit pas qu'une Transaction de CFD sur Marge sera initiée car nous nous réservons le droit de rejeter votre Ordre sans aucune explication. Un historique de tout Ordre rejeté ou exécuté peut être obtenu au travers de notre Plateforme.
- 6.3 Vous devez contacter notre équipe gestion clients pour initier un Ordre concernant:
 - 6.3.1 un Produit Manuel; ou
 - 6.3.2 si nous avons accepté de vous fournir le service de sales trading, un Ordre Manuel.

Vous devez spécifier l'information requise afin que notre équipe gestion clients puisse exécuter votre Ordre pour un Produit Manuel ou un Ordre Manuel. Un Ordre pour un Produit Manuel ou un Ordre Manuel sera initié lorsqu'il sera exécuté. Par l'équipe gestion clients.

- 6.4 Sous réserve des dispositions de la présente Annexe 1, vous pouvez et/ou nous pouvons modifier ou nous pouvons également annuler à tout moment tout Ordre en Attente jusqu'à ce que cet Ordre soit exécuté. Un Ordre pour un Produit Manuel ou un Ordre Manuel peut uniquement être modifié ou annulé au travers de notre équipe gestion clients.
- 6.5 Sous réserve de l'article 5.6 de la présente Annexe 1, si votre Compte a un Capital Disponible insuffisant pour couvrir les besoins de Marge concernés pour cet Ordre, nous n'exécuterons pas cet Ordre à moins que nous ayons accepté de vous fournir le service de sales trading et que notre équipe gestion clients en décide autrement.
- 6.6 Concernant un Roll-Over, il vous appartient de veiller à ce que votre Compte ait suffisamment de Capital Disponible pour payer les besoins en Marge correspondants. Certains Produits sont sujets à un Auto-Roll et plus de détails sur ces procédures, y compris les circonstances pour lesquelles un Auto-Roll peut être désactivé, sont disponibles sur notre Plateforme.
- 6.7 Les types d'Ordres à votre disposition concernant un Produit particulier et le détail du moment où les Ordres peuvent être passés ou modifiés, seront énoncés sur notre Site Internet, et par la suite sur notre Plateforme.
- 6.8 Notre Plateforme peut combiner et compenser vos Transactions de CFD sur Marge, ouvertes en même temps, sur le même Produit. Plus de détails sur la Compensation des Ordres, y compris comment la désactiver en relation avec votre Compte (si la Fonctionnalité de Risque Limité est activée) peuvent être consultables sur notre Plateforme et/ou à travers notre équipe gestion clients.

7. Marge.

- 7.1 Nous appliquerons différents types de besoins en Marge pour toute Transaction de CFD sur Marge que vous placerez sur notre Plateforme et qu'il vous sera demandé de respecter afin de placer une Transaction de CFD sur Marge. Nous fournissons toutes les informations détaillées sur notre Plateforme par rapport à ces besoins en Marge.
- 7.2 Les besoins en Marge liés à toute Transaction de CFD sur Marge peuvent fluctuer et vous pouvez subir des pertes dans le cadre de toute Transaction de CFD sur Marge pouvant excéder la Marge que vous nous avez fourni dans le cadre de vos Positions. Cependant, vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi pour un Compte

avec une Fonctionnalité de Risque Limité activée, un Compte CMC Start, ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée.

8. Liquidation de Transactions de CFD sur Marge.

- 8.1 Les détails sur les façons de liquider des Transactions de CFD sur Marge, ainsi que les détails sur les circonstances pour lesquelles nous pouvons liquider des Transactions de CFD sur Marge sont fournis sur notre Plateforme. Vous devriez prendre le temps de consulter ces informations avant de placer tout Ordre lié à toute Transaction de CFD sur Marge. Un Ordre pour un Produit Manuel ou un Ordre Manuel ne peut être liquidé exclusivement qu'au travers de notre équipe gestion clients. Gestion du risque.

9. Compte CMC Start et Protection contre le Solde Négatif.

- 9.1 Avec un Compte CMC Start ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée, vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi. Si à tout moment vous avez un Solde négatif sur votre Compte CMC Start ou votre Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée, nous renoncerons à notre droit de réclamer le Solde Négatif et remettrons le solde du Compte à zéro (0). Veuillez noter que, cela peut ne pas arriver immédiatement.
- 9.2 Avec un Compte CMC Start ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée, vous devez toujours vous assurer que le Montant de Revalorisation du Compte est à tout moment supérieur au Seuil de Liquidation affiché sur notre Plateforme. Nous conservons le droit de clôturer toutes les Transactions de CFD sur Marge si vous échouez à maintenir un niveau suffisant de fonds sur votre Compte pour maintenir le Montant de Revalorisation au-dessus du niveau du Seuil de Liquidation applicable.
- 9.3 La Protection contre le Solde Négatif est seulement activée si nous vous avons indiqué, en respectant un préavis, qu'elle était activée.

10. Gestion du risque.

- 10.1 Vous pouvez émettre différents types d'options de gestion du risque en relation avec une Transaction de CFD sur Marge, à tout moment, à travers la Plateforme. Plus d'informations sur les types d'options de gestion du risque sont disponibles sur notre Plateforme.

Limites sur vos Transactions de CFD sur Marge.

- 10.2 Nous mettrons en place plusieurs limites concernant vos Transactions de CFD sur Marge et il vous appartient de veiller à bien savoir quelles sont toutes les limites avant de passer tout Ordre de conclure une Transaction de CFD sur Marge en consultant les informations disponibles sur la Plateforme. Si nous avons accepté de vous fournir le service de sales trading, nous pouvons, à notre entière discrétion, supprimer de telles limites en relation avec vos Transactions de CFD sur Marge ou de conclure toute Transaction de CFD sur Marge.
- 10.3 Dans l'hypothèse où un Ordre doit être exécuté mais que l'exécution de cet Ordre constituerait une méconnaissance d'une limite correspondante à ce type d'Ordre, l'Ordre sera automatiquement rejeté.
- 10.4 Si l'acceptation d'un Ordre en Attente ou la modification d'un Ordre en Attente existant entraînait le dépassement d'une limite correspondante, l'Ordre ou la modification correspondant serait refusé(e) par notre Plateforme, sauf autorisation contraire entre vous et notre équipe gestion clients.
- 10.5 De plus, un Compte peut être soumis à une limite restreignant le nombre de Transactions de CFD sur Marge, Positions et/ou Ordres en Attente qui peuvent résulter de l'initiation d'une nouvelle Position ou Transaction de CFD sur Marge sur le Compte à tout moment. Nous définissons cette limite à notre entière discrétion. Nous sommes en droit de modifier à tout moment une telle limite conformément à l'article 9.3 et il vous appartient de veiller à bien savoir quelle est la limite actuelle avant de conclure toute nouvelle Position ou Transaction de CFD sur Marge, ou passer un nouvel Ordre en Attente en vérifiant les informations disponibles sur la Plateforme.

11. Plus ou Moins-Value.

- 11.1 Les détails concernant la Plus ou Moins-Value Latente (et sa relation avec la Plus ou Moins-Value Réalisée) pour toute Transaction de CFD sur Marge spécifique sont fournis par la Plateforme.
- 11.2 La Plus ou Moins-Value Latente affichée à tout moment sur notre Plateforme peut ne pas refléter précisément la Plus ou Moins-Value Réalisée qui serait générée si vous liquidiez immédiatement l'une de ou toutes vos Transactions de CFD sur Marge ouvertes.
- 11.3 S'il y a suffisamment de fonds sur votre Compte et/ou vous avez une Plus-Value Réalisée suffisante pour couvrir intégralement la Moins-Value Réalisée, alors une Moins-Value Réalisée sera due et exigible immédiatement. Si ce n'est pas le cas et que le Montant de Revalorisation du Compte pour le Compte passe en-dessous du(des) Seuil(s) de Liquidation pour ce Compte, la Moins-Value Réalisée sera due et exigible immédiatement. Vous ne pouvez pas perdre plus que votre capital investi pour un Compte avec une Fonctionnalité de Risque Limité activée, un Compte CMC Start, ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée.

12. Frais de Financement.

- 12.1 Nous préleverons certains Frais de Financement pour certaines Transactions de CFD sur Marge, pour lesquels les détails sont disponibles sur notre Plateforme. Vous devez posséder un Solde suffisant sur votre Compte pour pouvoir payer tous Frais de Financement.
- 12.2 Nous pouvons, à notre raisonnable discrétion, utiliser le Solde sur votre Compte pour réduire le montant de tout Frais de Financement que vous nous devez.

13. Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de Faillite.

- 13.1 Une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement peut se produire en rapport avec l'actif sous-jacent d'un Produit. Lorsqu'une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement se produit, nous prendrons les mesures appropriées (à notre avis raisonnable) pour:
 - 13.1.1 reproduire ceci sur votre Ordre ou Transaction de CFD sur Marge;
 - 13.1.2 refléter toute action prise par les contreparties aux transactions en lien avec de tels actifs sous-jacents du Produit sur lequel nous sommes entrés en position afin de couvrir ou compenser notre exposition par rapport à vous ; ou
 - 13.1.3 préserver l'équivalent financier de votre Ordre ou Transaction de CFD sur Marge juste avant l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement, ce qui peut avoir des conséquences sur votre Transaction de CFD sur Marge.

Nous vous informerons dès que possible de toute mesure applicable que nous déciderons de prendre, pour éviter toute ambiguïté, qui peut avoir lieu après l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement correspondant, ou après la mesure correspondante que nous pouvons prendre à notre discrétion en vertu du présent article.

- 13.2 Si un émetteur, dont les titres constituent la base d'un Produit, devient insolvable ou cas similaire, toutes les Transactions de CFD sur Marge concernant ce Produit seront liquidées par nous au plus tard un (1) mois suivant un tel évènement, généralement à un Cours de zéro (0). Si vous avez une Transaction de CFD sur Marge concernant un tel Produit, nous vous notifierons de cela.
- 13.3 Si le Cours de toute Transaction de CFD sur Marge liée à un Produit ou à un actif sous-jacent qui est suspendu est supérieur à zéro (0), nous vous informerons de la date et du Cours auxquels la Transaction de CFD sur Marge sera liquidée. Nous nous réservons le droit d'exiger une Marge supplémentaire et/ou tous frais associés raisonnablement prévisibles engagés par CMC Markets (ou l'une de nos Entités Affiliées) en rapport avec toute suspension d'un Produit ou de son actif sous-jacent correspondant.

14. Liquidation du Compte.

- 14.1 Vous devez vous assurer que le Montant de Revalorisation pour chaque Compte reste toujours supérieur au Seuil de Liquidation applicable pour votre Compte affiché sur notre Plateforme. Lorsque le Montant de Revalorisation de votre Compte est inférieur au Seuil de Liquidation applicable, notre Plateforme pourrait automatiquement initier une Liquidation du Compte en accord avec les paramètres de votre Compte. Plus de détails sur le Seuil de Liquidation applicable pour votre Compte et sur les méthodes de Liquidation du Compte peuvent être consultés sur notre Plateforme. La clôture du Compte ne limite pas et n'est pas supposée limiter votre responsabilité envers nous dans le cadre de vos Transactions de CFD sur Marge. Vous pouvez perdre plus que votre investissement initial et vous pouvez être dans l'obligation d'effectuer des paiements supplémentaires, sauf pour un Compte dont la Fonctionnalité de Risque Limité est activée, un Compte CMC Start ou un Compte dont la Protection contre le Solde Négatif est activée, pour lesquels vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi.
- 14.2 Lorsque vous avez des Transactions de CFD sur Marge ouvertes et relatives à des Produits Manuels ou à des Ordres Manuels, si la Plateforme a réalisé une Liquidation du Compte et que le Montant de Revalorisation du Compte est toujours inférieur ou égal au Seuil de Liquidation, l'équipe gestion clients (comme elle le juge bon à son entière discrétion) liquidera manuellement tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge relatives à des Produits Manuels ou à des Ordres Manuels durant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas autrement suspendue.
- 14.3 Si nous avons accepté de vous fournir le service de sales trading, si notre équipe gestion clients vous a précédemment donné son accord qu'elle puisse suspendre ou passer outre toute Liquidation de Compte initiée par la Plateforme et si votre Montant de Revalorisation de Compte passe à un montant inférieur ou égal au Seuil de Liquidation, notre équipe gestion clients peut (comme elle le juge bon à son entière discrétion) tenter de vous contacter durant les horaires de bureau au Royaume-Uni, pour requérir un paiement sur votre Compte. Si l'équipe gestion clients est dans l'impossibilité de vous contacter et/ou si vous êtes dans l'impossibilité de créditer votre Compte sous un délai raisonnable, elle pourrait liquider manuellement tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge relatives à tout Produit (y compris ceux relatifs aux Produits Manuels ou aux Ordres Manuels) durant les Heures de Négociation applicables et lorsque la négociation n'est pas autrement suspendue.

Annexe 2 – Conditions relatives aux Digital 100

La présente Annexe 2 définit les conditions applicables spécifiquement aux Digital 100 sur tout Compte. La possibilité d'initier des Digital 100 peut ne pas être ouverte à tous les clients.

1. Digital 100.

- 1.1 Un Digital 100 est un contrat dénoué en espèces comportant seulement deux résultats possibles, oui ou non, vous permettant de spéculer avec un risque limité sur la survenance ou non d'un événement spécifique au cours ou au terme d'une période déterminée. Plus d'information concernant les différents types de Digital 100 est disponible sur notre Plateforme.
- 1.2 Le Montant exposé à chaque Digital 100 pris individuellement (« **le Montant du Digital 100** ») sera déduit de votre Compte au moment de la conclusion du Digital 100. Dans l'hypothèse où votre Digital 100 court jusqu'à la date d'« **Echéance du Digital 100** » et que votre prédiction est correcte, le Montant du Digital 100 vous sera crédité de nouveau sur votre Compte et sera augmenté d'un montant de plus-value. Dans l'hypothèse où votre Digital 100 court jusqu'à la date d'Echéance du Digital 100 et que votre prédiction est incorrecte, vous perdrez la totalité du Montant du Digital 100. Dans l'hypothèse où votre Digital 100 est liquidé avant la date d'échéance du Digital 100:
 - 1.2.1 à un Cours plus favorable que le cours d'ouverture correspondant, vous récupérerez votre Montant du Digital 100 augmenté d'un montant de plus-value; ou
 - 1.2.2 à un Cours moins favorable que le cours d'ouverture correspondant, vous récupérerez une part de votre Montant du Digital 100.
- 1.3 La perte maximum et le gain maximum d'un Digital 100 demeureront inchangés tout au long de la durée de vie du Digital 100.

2. Produits.

- 2.1 Vous pourrez voir les Produits sur lesquels vous pouvez initier des Digital 100 et accéder aux informations pertinentes relatives à chacun de ces Produits à travers notre Plateforme.

3. Cours et Cours de Règlement.

- 3.1 Pendant les Heures de Négociation de chaque Produit, la Plateforme générera les Cours et les Cours de Règlement dans les conditions fixées aux articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 ainsi qu'à l'article 8.1 de la présente Annexe 2. Vous ne pouvez initier des Digital 100 que durant les Heures de Négociation telles qu'elles sont précisées pour le Produit concerné. Il relève de votre responsabilité de suivre les Heures de Négociation disponibles à tout moment dans la Liste des Produits.
- 3.2 Le Cours de Règlement est le cours de référence utilisé pour déterminer si l'événement spécifique est survenu et sera décrit ou affiché sur notre Plateforme. Le Cours de Règlement ne détermine pas le montant de votre plus ou moins-value.
- 3.3 Le Cours auquel un Digital 100 sera exécuté peut être moins favorable pour vous que le Cours affiché sur notre Plateforme lorsque vous avez soumis l'Ordre et il est de votre responsabilité de vérifier le Cours auquel un Ordre peut avoir été exécuté.
- 3.4 Les Digital 100 sont sujets à des mouvements rapides de cours. De ce fait, nonobstant l'article 3.3 de la présente Annexe 2, si le Cours auquel un Digital 100 est exécuté diffère, selon un seuil de tolérance tel que fixé par nous à notre entière discrétion, du Cours affiché sur notre Plateforme lorsque vous passez l'Ordre, l'Ordre serait rejeté. En fonction du sens du mouvement du Cours, cela peut être à votre avantage ou à votre désavantage.
- 3.5 Tous les Digital 100 seront libellés dans la Devise de Référence du Compte.

4. Ordres.

- 4.1 Afin d'initier un Digital 100, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme qui identifie le Produit et fournit les informations demandées sur notre Plateforme en relation avec ce Produit.
- 4.2 Un Ordre d'initier un Digital 100 placé au travers de notre Plateforme (par vous directement ou via notre équipe gestion clients) sera réputé reçu par la Plateforme exclusivement au moment où notre Plateforme le reçoit effectivement, ce qui pourrait ne pas être immédiatement après la passation de cet Ordre.
- 4.3 La passation d'un Ordre d'initier un Digital 100 ne garantit pas que ce Digital 100 sera effectivement initié. Notre Plateforme et/ou nous pourrions rejeter votre Ordre d'initier un Digital 100 sans avoir à motiver ce rejet. Un Ordre sera accepté et un Digital 100 sera initié ou clôturé lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme. Notre Plateforme enregistrera l'exécution de vos Ordres et vous pourrez accéder aux informations utiles sur l'exécution de vos Ordres via notre Plateforme.
- 4.4 Si vous réunissez les conditions pour passer l'Ordre d'initier un Digital 100, mais qu'à ce moment vos Liquidités

Disponibles sont inférieures au Montant du Digital 100, le Digital 100 ne sera pas initié.

- 4.5 Lorsqu'un Digital 100 est initié, le Montant du Digital 100 devient immédiatement exigible et le Solde du Compte concerné sera mouvementé en conséquence. Dans l'hypothèse où votre prédiction est correcte ou si le Digital 100 est annulé en conséquence ou qu'il devient caduc, le Montant du Digital 100 sera crédité de nouveau au Solde de votre Compte.
- 4.6 L'ensemble des Digital 100 du même type sur votre Compte portant sur le même Produit et qui ont la même Echéance de Digital 100 sont regroupés et compensés afin de calculer votre position sur le Produit correspondant.
- 4.7 Nous pouvons combiner ou consolider plusieurs Digital 100 lorsque nous engageons une Mesure Réservée ou exerçons n'importe lequel de nos droits dans le respect de la Convention.

5. Clôture des Digital 100.

- 5.1 Excepté durant un certain laps de temps (qui sera indiqué sur notre Plateforme) avant l'échéance du Digital 100, vous pouvez placer un Ordre sur notre Plateforme afin de clôture intégralement ou partiellement chaque Digital 100 pendant les Heures de Négociation. Plus de détails sur comment clôturer un Digital 100 peut être consulté sur notre Plateforme.

6. Plus-value ou Moins-value.

- 6.1 Votre moins-value éventuelle maximale au titre de chaque Digital 100 est limitée au Montant du Digital 100. Le Montant du Digital 100 sera indiqué sur notre Plateforme, en même temps que d'autres informations sur la plus ou moins-value potentielle pour tout Digital 100 individuel.

7. Limites.

- 7.1 Outre tout Montant du Digital 100 maximum indiqué dans la Liste des Produits, des Ordres et des Digital 100 sur tout Produit peuvent être soumis à des limites restreignant le nombre ou l'exposition à CMC des Digital 100 et/ou de Positions sur le Compte à tout moment. Nous fixons ces limites de manière discrétionnaire et celles-ci peuvent varier d'un Compte à l'autre.
- 7.2 Nous sommes en droit de modifier de telles limites à tout moment en vertu de l'article 9.3 et il relève de votre responsabilité de vous assurer que vous connaissez la limite applicable actuelle avant d'initier tout Digital 100, en vérifiant les informations disponibles sur la Plateforme. Notre Plateforme rejettera automatiquement les Ordres pour lesquels l'exécution de tels Ordres aurait pour résultat le dépassement de toute limite applicable.

8. Erreurs de Cotation.

- 8.1 De temps à autre, une Erreur de Cotation peut survenir empêchant la Plateforme de déterminer le Cours d'un Digital 100 ou le Cours de Règlement applicable.
- 8.2 Si nous avons connaissance d'une telle Erreur de Cotation après la conclusion du Digital 100, nous pourrions déclarer ce Digital 100 nul (dès lors que les circonstances le justifient) et créditer le Montant du Digital 100 sur le Solde de votre Compte.
- 8.3 Si nous avons connaissance d'une telle Erreur de Cotation à la date ou après l'Echéance d'un Digital 100, remontant à deux (2) heures ou moins à compter de l'Echéance du Digital 100, nous prendrons en considération la date à laquelle remonte le dernier Cours négociable et/ou le dernier Cours de Règlement disponible (selon le cas) et soit:
 - 8.3.1 nous arrêterons le Digital 100 et créditerons de nouveau le Solde de votre Compte du Montant du Digital 100 s'il n'y a pas eu de nouveaux Cours négociable et/ou de Cours de Règlement disponible dans une période correspondant à plus de la moitié (50%) de la durée d'Echéance du Digital 100 concerné; soit
 - 8.3.2 Sous réserve de l'article 8.3.1, s'il n'y a pas eu de nouveau Cours négociable et/ou Cours de Règlement disponible dans les trente (30) dernières secondes du Digital 100, nous dénouerons le Digital 100 à un Cours que nous aurons déterminé de manière raisonnable et juste, à partir du dernier Cours négociable disponible et/ou du dernier Cours de Règlement (selon le cas) disponible immédiatement avant l'Erreur de Cotation.
- 8.4 Si nous avons connaissance d'une telle Erreur de Cotation à la date ou après l'Echéance d'un Digital 100, remontant à plus de deux (2) heures à compter de l'Echéance du Digital 100, nous prendrons en considération la date à laquelle remonte le dernier Cours négociable et/ou le dernier Cours de Règlement disponible (selon le cas). S'il n'existe pas de Cours négociable et/ou de Cours de Règlement disponible (selon le cas) dans les trente (30) dernières secondes du Digital 100, nous dénouerons le Digital 100 à un Cours que nous aurons déterminé de manière raisonnable et juste, à partir du Cours négociable suivant disponible et/ou du Cours de Règlement suivant (selon le cas) disponible immédiatement après l'Erreur de Cotation.

9. Clôture du Compte.

- 9.1 Les Digital 100 ne seront pas clôturés lors de la Liquidation du Compte.

Annexe 3- Conditions relatives aux Countdowns

La présente Annexe 3 définit les conditions applicables spécifiquement aux Countdowns conclus sur tout Compte.

La possibilité d'initier des Countdowns peut ne pas être ouverte à tous nos clients.

1. Countdowns.

- 1.1 Un Countdown vous permet de spéculer sur la hausse ou la baisse du Cours de Règlement d'un Produit à la fin d'une période de temps prédéfinie. Le seul critère pris en compte pour déterminer si vous gagnez, perdez ou neutralisez un Countdown est le fait, correspondant ou non à votre prévision, pour le Cours de Règlement pris au moment de l'échéance du Countdown d'être supérieur, inférieur ou égal au Cours d'Ouverture du Countdown concerné.
- 1.2 La Mise sera déduite du Solde de votre Compte au moment où le Countdown est initié. Si votre prévision quant à l'issue du Countdown :
 - 1.2.1 est la mauvaise, votre Mise sera perdue.
 - 1.2.2 est la bonne, votre Mise sera de nouveau créditée sur votre compte ainsi qu'un Montant supplémentaire (le « **Gain sur Countdown** ») calculé en multipliant la Mise par un pourcentage de gain, tel que spécifié dans la Liste des Produits pour ce Produit (le « **Pourcentage sur Countdown Gagnant** ») ; ou
 - 1.2.3 n'est ni correct ni incorrect (c'est-à-dire que le Cours de Règlement est égal au Cours d'Ouverture du Countdown à l'échéance du Countdown), une partie de la Mise calculée en multipliant cette Mise par un pourcentage de somme nulle, tel que spécifié dans la Liste des Produits pour ce Produit (le « **Pourcentage sur Countdown Nul** »), sera de nouveau crédité sur votre Compte.
- 1.3 Tous les Countdowns seront libellés dans la Devise de Référence du Compte.
- 1.4 Vous pourrez voir sur quels Produits vous aurez la possibilité d'initier des Countdowns et vous aurez accès aux informations utiles relatives à chacun de ces Produits à partir de la Liste des Produits.

2. Cours d'Ouverture du Countdown et Cours de Règlement.

- 2.1 Pendant les Heures de Négociation, la Plateforme générera les Cours d'Ouverture du Countdown et les Cours de Règlement dans les conditions fixées aux articles 4.2.1, 8.2 et 8.3. Vous ne pouvez initier des Countdowns que durant les Heures de Négociation pour le Produit concerné. Il relève de votre responsabilité de suivre les Heures de Négociation disponibles à tout moment dans la Liste des Produits.
- 2.2 Le Cours d'Ouverture du Countdown applicable à un Countdown en particulier sera produit par et affiché sur notre Plateforme et affiché sur le ticket d'Ordres lorsque le Countdown est ouvert.
- 2.3 Tous les Countdowns seront dénoués au Cours de Règlement du Produit concerné à l'échéance du Countdown correspondant. Afin de lever toute ambiguïté, le Cours d'Ouverture du Countdown et le Cours de Règlement ne sont pertinents que pour déterminer si vous êtes gagnant ou perdant sur un Countdown et non pour déterminer le montant de votre gain ou de votre perte.
- 2.4 Le Cours d'Ouverture du Countdown auquel sera ouvert le Countdown peut vous être moins favorable que le Cours d'Ouverture du Countdown affiché sur notre Plateforme lorsque vous avez placé l'Ordre.

3. Ordres.

- 3.1 Afin d'initier un Countdown, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme qui identifie le Produit, précise la Mise et fournit les informations demandées sur notre Plateforme en relation avec ce Produit. Votre Ordre d'initier un Countdown est réputé reçu par la Plateforme au moment où elle le reçoit effectivement ce qui pourrait ne pas être immédiatement après la passation de cet Ordre.
- 3.2 La passation d'un Ordre d'initier un Countdown ne garantit pas que ce Countdown sera effectivement ouvert. Notre Plateforme et/ou nous pourrions rejeter votre Ordre d'initier un Countdown sans avoir à fournir une quelconque explication.
- 3.3 L'Ordre d'initier un Countdown sera admis et un Countdown initié lorsque l'Ordre sera exécuté par notre Plateforme. Notre Plateforme enregistrera l'exécution de chaque Ordre et vous pourrez accéder aux informations utiles sur l'exécution de vos Ordres par notre Plateforme.
- 3.4 Si vous réunissez les conditions pour passer l'Ordre d'initier un Countdown, mais qu'à ce moment vos Liquidités Disponibles sont inférieures à votre Mise, le Countdown ne sera pas initié.
- 3.5 Lorsqu'un Countdown est initié, la Mise devient immédiatement exigible et le Solde du Compte concerné sera mouvementé en conséquence. En cas d'annulation ou de nullité du Countdown, le montant de la Mise sera crédité de nouveau au solde de votre Compte.

- 3.6 L'ensemble des Countdowns ouverts au même moment sur le même Produit sont agrégés et compensés afin de calculer votre position sur le Produit correspondant.
- 3.7 Lorsqu'ils seront exécutés, les Ordres visant à initier des Countdowns sur le même Produit ouvriront un nouveau Countdown, même si un Countdown a déjà été initié sur le même produit dans le sens opposé.
- 4. Clôture des Countdowns.**
- 4.1 Une fois le Countdown initié, vous ne pourrez pas le clôturer vous-même. Tous les Countdowns seront clôturés et dénoués par notre Plateforme automatiquement à leur échéance.
- 4.2 Nous nous réservons le droit d'ordonner à notre Plateforme de clôturer tout Countdown lorsque nous engageons une Mesure Réservee ou exerçons n'importe lequel de nos droits dans le respect de la Convention.
- 5. Limites.**
- 5.1 Outre la Mise maximum indiquée dans la Liste des Produits, les Countdowns relatifs à chaque Produit sont soumis à des qui restreignent le nombre de Countdowns et/ou de Positions sur le Compte à tout moment. Nous fixons discrétionnairement ces limites qui peuvent varier d'un Compte à l'autre.
- 5.2 Nous avons le droit de modifier ces limites à tout moment en vertu de l'article 9.3 et il relève de votre responsabilité de vous assurer que vous connaissez les limitations actuelles avant d'initier tout Countdown, en vérifiant les informations disponibles sur la Plateforme, car notre Plateforme rejettera automatiquement les Ordres pour lesquels l'exécution aurait pour résultat le dépassement de toute limite applicable.
- 6. Gain ou Perte.**
- 6.1 La perte éventuelle au titre de chaque Countdown est limitée au montant de la Mise. Le profit éventuel au titre de chaque Countdown sera spécifié dans la Liste des Produits et ne sera pas susceptible de changer après l'initiation du Countdown. Il est libellé dans la Devise de Référence du Compte.
- 6.2 Lorsque se dénoue un Countdown gagnant, tout paiement vous est immédiatement dû et le Solde de votre Compte sera mouvementé en conséquence.
- 6.3 Lorsqu'un Countdown n'est ni gagnant ni perdant, mais expire alors que le Cours de Règlement est égal au Cours d'Ouverture du Countdown ; un montant égal à votre Mise multiplié par le Pourcentage sur Countdown Nul deviendra immédiatement dû et le Solde de votre Compte sera mouvementé en conséquence.
- 7. Erreurs de Cotation.**
- 7.1 De temps à autre, une Erreur de Cotation peut survenir, empêchant la Plateforme de déterminer le Cours de Règlement d'un Countdown.
- 7.2 Si nous avons connaissance d'une telle Erreur de Cotation après l'initiation du Countdown, nous pourrions déclarer ce Countdown nul, dès lors que les circonstances le justifient, et créditer le montant de la Mise sur le Solde de votre Compte.
- 7.3 Si nous avons connaissance d'une telle Erreur de Cotation après l'échéance du Countdown, nous prendrons en considération la date à laquelle remonte le dernier Cours de Règlement disponible et soit
- 7.3.1 nous arrêterons le Countdown et créditerons de nouveau le Solde de votre Compte du montant de la Mise s'il n'y a pas eu de nouveaux Cours de Règlement disponibles dans une période correspondant à plus de la moitié (50%) de la durée du Countdown ; soit
- 7.3.2 Sous réserve de l'article 7.3.1 de la présente Annexe 1, s'il n'y a pas eu de nouveau Cours de Règlement disponible dans les 15 dernières secondes du Countdown ou, si la période du Countdown porte sur moins d'une minute, dans une période correspondant au dernier quart (25%) de la durée du Countdown, nous dénouerons le Countdown à un Cours que nous aurons déterminé de manière raisonnable et juste, à partir du dernier Cours de Règlement disponible immédiatement avant l'Erreur de Cotation.
- 8. Clôture du Compte.**
- 8.1 Les Countdowns ne seront pas clôturés lors de la Liquidation du Compte.

Annexe 4 - Définitions

A défaut de toute indication contraire, les mots et expressions utilisés dans la Convention et commençant par une majuscule ont le sens qui leur est assigné ci-dessous:

ACPR	Désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution française (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
AMF	Désigne l'Autorité des marchés financiers française (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
Attributs	Désigne l'ensemble des limites, restrictions et autres caractéristiques applicables aux Ordres et/ou Transactions de CFD sur Marge et/ou Digital 100 et/ou Countdowns sur chaque Produit, que nous pouvons être amenés à modifier de temps à autre en accord avec les articles 9.2 et 9.3.
Avertissement sur les Risques Associés	Signifie l'avertissement que nous sommes obligés de vous fournir en vertu de la Loi Applicable et en relation avec toute Transaction de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdown sur tout Produit, et qui est disponible sur notre site internet.
Capital Disponible	Désigne le Montant équivalent à votre Montant de Revalorisation du Compte actuel moins les besoins en Marge.
Capital Investi	Signifie : (i) la somme de tous les fonds que vous nous avez valablement confiés plus toutes les Plus-Values Réalisées ; moins (ii) le Montant des fonds que vous avez retirés.
Cas d'Ajustement	Désigne, pour tout Produit dont l'actif sous-jacent est un indice, tout changement affectant l'indice, en ce compris notamment toute substitution par un nouvel indice.
Cas de Faillite	Désigne les cas suivants : (i) La désignation d'un administrateur, liquidateur, mandataire ou tout autre délégué vous concernant; (ii) Si tout bénéficiaire d'une sûreté prend possession ou vend de tout ou partie de vos actifs; (iii) Vous êtes dans l'incapacité de faire face à vos dettes exigibles; (iv) Vous faites l'objet d'une demande de mandat ad hoc, ou l'on vous propose de conclure un accord amiable, ou vous concluez un arrangement, ou une requête en faillite est présentée au tribunal; (v) Si vous êtes une entité ayant la personnalité morale, une résolution est adoptée ou une ordonnance est rendue pour votre liquidation, redressement ou mise sous tutelle; ou (vi) Si vous faites faillite ou que vous devenez insolvable ou tout événement analogue à ceux décrits aux articles précédents de cette définition. Si vous êtes une société en participation ou que vous détenez un Compte Joint, la survenance d'un des événements listés aux (i) à (vi) ci-dessus relatif à l'un des associés ou à l'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Cas de Faillite.
CFD	Désigne un contrat financier avec paiement d'un différentiel (<i>contract for difference</i>), y compris tout contrat financier avec règlement en espèces dont l'objectif ou l'objectif affiché est d'assurer une plus-value ou d'éviter une moins-value en fonction des fluctuations sur: (i) La valeur ou le prix de propriété de tout type de biens; ou (ii) Un indice ou tout autre facteur de référence désigné en tant que tel dans le contrat.
Client Non Professionnel	A le sens qui est assigné dans le Code monétaire et financier et dans le règlement général de l'AMF.

Client Professionnel	A le sens qui lui est assigné dans le Code monétaire et financier et dans le règlement général de l'AMF.
Commission	Désigne le taux ou le montant de la commission ou tout autre Commission applicable, selon le cas, à une Transaction de CFD sur Marge sur un Produit, tel qu'indiqué dans la Liste des Produits et tel que modifié en tant que de besoin par CMC Markets conformément à l'article 9.3.
Commission pour les OSLG	Désigne le Montant exigé qui doit nous être payé pour passer un OSLG (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en Attente).
Compensation	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.5.1.
Compte	Désigne tout compte ouvert dans nos livres par un Client pour négocier des Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns, y compris un Compte Joint.
Compte CMC Start	Désigne le type de Compte décrit dans l'article 8 de l'Annexe 1. Un Compte CMC Start peut avoir des exigences différentes en matière de Marge ou de disponibilité des Produits par rapport aux autres types de Compte que nous fournissons, y compris les Comptes dont la Protection contre le Solde Négatif est activée.
Compte Joint	Désigne un Compte détenu par deux ou plusieurs personnes.
Conditions ou Conditions Générales	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.1.1.
Contrepartie éligible	A le sens donné dans le Code monétaire et financier et dans le règlement général de l'AMF.
Convention	A le sens qui lui est assigné à l'article 3.
Countdown	Un contrat financier comportant un risque limité conclu entre vous et nous qui vous permet de spéculer sur la hausse ou la baisse du Cours d'un Produit à la fin d'une période déterminée. Le seul critère pris en compte pour déterminer si vous gagnez ou perdez est le fait, correspondant ou non à votre prévision, pour le Cours de Règlement pris au moment de l'échéance du Countdown d'être supérieur, inférieur au Cours d'Ouverture du Countdown du Produit à l'ouverture du Countdown concerné.
Cours	Désigne le Cours à l'Achat ou le Cours à la Vente d'un Produit et/ou fourni par notre équipe gestion clients (qui peut être désigné sous l'appellation de « Cours », « Cours CMC » ou toute variante similaire), tel que régulièrement généré par notre Plateforme, notamment, et uniquement pour les Transactions de CFD sur Marge, sur la base de la Profondeur des Cours. Le Cours auquel un Ordre concernant une Transaction de CFD sur Marge ou un Digital 100 est exécuté par notre Plateforme peut se révéler moins favorable pour un Client que le Cours affiché sur notre Plateforme et/ou fourni par notre équipe gestion clients au moment où l'Ordre est passé (du fait, par exemple, de fluctuations de marché intervenues entre le moment auquel l'Ordre est passé et celui auquel l'Ordre est exécuté par notre Plateforme et/ou par notre équipe gestion clients).
Cours à l'Achat	Désigne le Cours auquel une Transaction de CFD sur Marge ou un Digital 100 à l'achat sont conclus et auquel une Transaction de CFD sur Marge ou un Digital 100 à la vente est valorisé et liquidé.
Cours à la Vente	Désigne le Cours auquel une Transaction de CFD sur Marge à la vente ou un Digital 100 vendeur est conclu et auquel une Transaction de CFD sur Marge à l'achat ou un Digital 100 acheteur est valorisé et liquidé.
Cours Cible	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne le Cours auquel le Client souhaite conclure ou liquider une Transaction de CFD sur Marge (selon le cas), tel que précisé lors de la passation d'un Ordre Stop Loss, d'un Ordre Stop Loss Garanti, d'un Ordre Stop Loss Suiveur, d'un

	Ordre Limit, d'un Ordre au Marché, d'un Ordre Stop Entry ou d'un Ordre Take Profit.
Cours d'Ouverture du Countdown	Désigne, pour un Countdown donné, le cours de référence applicable à la conclusion de ce Countdown, produit par et affiché sur notre Plateforme.
Cours de Règlement	Désigne le cours de référence utilisé pour déterminer si vous êtes gagnant ou perdant sur un Digital 100 ou un Countdown (selon le cas). Le Cours de Règlement est affiché ou décrit sur notre Plateforme.
Date d'Expiration	Désigne la date et l'heure limites auxquelles une Transaction de CFD sur Marge ou un Ordre en Attente relatif à un Forward arrive automatiquement à son terme, telles qu'indiquées dans la Liste des Produits.
Date de Règlement	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne la date et l'heure auxquelles une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné arrivée à sa Date d'Expiration est liquidée et réglée au moyen d'un Montant échu et payé, selon le cas, par le Client à CMC Markets ou par CMC Markets au Client.
Date Limite de Roll-Over	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne la date et l'heure limites auxquelles une Transaction de CFD sur Marge ou un Ordre sur un Forward donné peut faire l'objet d'un Roll-Over Manuel ou peut être supprimé (ou inclus à nouveau) de la liste des Transactions ou Ordres faisant l'objet d'un Roll-Over Automatique, telles qu'indiquées dans la Liste des Produits.
Déduction	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.44.1.
Devise de Référence du Compte	Désigne la devise dans laquelle un Compte est libellé et dans laquelle toutes les Déductions et crédits seront effectués, conformément à l'article 5.3.1.
Devise de Référence du Produit	Désigne la devise dans laquelle un Produit donné est libellé, et qui correspond en général à la devise du marché sous-jacent sous réserve de toute précision contraire sur notre Plateforme ou dans la Liste des Produits.
Digital 100	Désigne un contrat financier avec paiement d'un différentiel qui ne comporte que deux (2) issues possibles, oui ou non, conclu entre vous et nous par le biais de notre Plateforme et qui vous permet de spéculer avec un risque limité sur la survenance ou non d'un événement spécifique au cours ou à la fin d'une période déterminée.
Diminution Uniquement	Désigne une restriction sur un Compte ou un Produit (si applicable) afin de vous empêcher d'accroître vos Positions. Vous serez uniquement autorisé à passer des Ordres afin de liquider des Transactions de CFD sur Marge et/ou des Digital 100 (selon le cas) et/ou annuler tout Ordre en Attente.
Directive MIF	A le sens qui lui est assigné à l'article 2.1.2.
Document d'Informations Clé (KID)	Un document contenant certaines informations clés sur chacun de nos Produits.
Droits	Se réfère à tous les Droits à la Propriété Intellectuelle sur notre Plateforme, notre site Internet et à tous ses logiciels, algorithmes, conception, texte, contenu, données (y compris les données de marchés, qui sont détenues par des tierces parties et utilisés par nous pour créer des Cours), arrangement, organisation, graphiques, compilation, traduction magnétique, conversion digitale, équipement, et tout autre équipement électronique, ordinateur, équipement et dispositifs technologiques, équipement et dispositifs de communication d'informations, réseaux, serveurs, applications, codes (y compris codes source et objet) et centre de données qui sont contenus ou en relation avec notre Plateforme, ainsi que toutes les documentations techniques et informations nécessaires à l'utilisation de tout ce qui est mentionné ci-dessus.
Droits de Propriété Intellectuelle	Désigne:

	<ul style="list-style-type: none"> (i) tous les droits de propriété intellectuelle, en ce compris tous droits d'auteurs et droits voisins, brevets, modèles d'utilité ('utility models'), marques, sigles, noms de marques, noms de domaines, droits moraux, secrets d'affaires, droits relatifs aux inventions, logos, droits de reproduction, clientèles et droits d'ester en contrefaçon ou concurrence déloyale, droits relatifs aux logiciels informatiques (notamment sur le code source ou le code objet), inventions, topographies de produits semi-conducteurs, droits relatifs aux bases de données, droits relatifs aux dessins et modèles, savoir-faire et toutes informations confidentielles, que ces éléments soient contenus ou non dans les logiciels et qu'ils aient fait ou non l'objet d'un dépôt ou autre inscription; (ii) toutes demandes de dépôt ou d'inscription, tous droits de demander un dépôt, une inscription ou le renouvellement ou la prorogation de ces droits et tous droits de priorité sur ces droits; et (iii) tous autres droits de propriété intellectuelle ou droits voisins et autres formes de protection équivalente ou d'effet similaire présents ou futurs, partout dans le monde.
Écart Minimal pour les OSLG	<p>Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne l'écart minimal spécifié dans la Liste des Produits entre le Cours cible et le Niveau du Premier Cours Vente ou le Niveau du Premier Cours à l'Achat (selon le cas) au moment de la saisie de l'OSLG (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en Attente) concernant un Produit, lorsque:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) concernant l'OSLG à acheter, le Cours Cible est supérieur ou égal à l'écart Minimal plus le Niveau du Premier Cours à l'Achat; et (ii) concernant l'OSLG à vendre, le Cours Cible est inférieur ou égal au Niveau du Premier Cours de Vente moins l'écart minimal.
Écart Stop	<p>Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour toute Transaction de CFD sur Marge à laquelle un Ordre Stop Loss Suiveur est associé, l'écart déterminé par le Client entre le meilleur Cours pour cette Transaction de CFD sur Marge et le Cours Cible, tel que modifié par notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients.</p>
Echéance du Digital 100	<p>La durée d'un Digital 100, telle qu'elle est indiquée sur notre Plateforme.</p>
Échelle de Profondeur des Cours	<p>Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne la partie du ticket d'Ordre affichant différents Cours à l'Achat et Cours à la Vente pour un Produit afin de refléter la Profondeur des Cours applicable aux Ordres de taille différente sur le Produit en question, telle que régulièrement générée par notre Plateforme.</p>
Entité Affiliée	<p>Désigne la société CMC Markets Plc et toute société liée à la société CMC Group Plc au sens de la section 256 du Companies Act 2006.</p>
Erreur	<p>A le sens qui lui est assigné à l'article 4.4.</p>
Erreur de cotation	<p>Désigne tout événement lié à l'actif sous-jacent d'un Produit qui empêche la Plateforme d'en déterminer le Cours.</p>
Événement Défini	<p>Un événement qui inclut, mais n'est pas limité à, si:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) vous, ou toute Personne Autorisée ayant été désignée par vous, êtes sujet à ou avez été reconnu coupable ou en faute dans toute procédure pénale ou investigation pertinente menée par les autorités compétentes dans toute juridiction, d'un délit impliquant malhonnêteté, criminalité financière, financement du terrorisme ou infraction similaire; (ii) vous êtes sujet à un Cas de Faillite; (iii) vous êtes une personne physique et vous décédez, perdez vos facultés mentales ou vos capacités, tant que cela est en lien avec La Convention, en sont autrement diminuées; (iv) vous êtes en violation de toute clause de cette Convention;

	<p>(v) Une Erreur se produit; ou</p> <p>(vi) Toute autre circonstance pour laquelle nous pensons raisonnablement qu'il est nécessaire ou préférable de vous ou de nous protéger, y compris toute violation ou violation potentielle par vous de la Loi Applicable ou de la Convention ou lorsque vous ne donnez pas suite comme raisonnablement demandé par nous à tout préavis, communication ou demande d'informations complémentaires en relation avec votre Compte.</p>
Événement Fortuit	<p>Désigne l'existence réelle de, ou notre croyance raisonnable de l'existence ou de l'imminence de, toute circonstance qui est au-delà de notre contrôle raisonnable nous empêchant d'accomplir n'importe laquelle de nos obligations en vertu de la Convention et comprend:</p> <p>(i) changements de la Loi Applicable ou toute action prise par une autorité compétente;</p> <p>(ii) évènements ou circonstances qui affectent ou supprime la capacité de notre Plateforme à opérer sur une base harmonieuse et réciproque, y toute erreur, insuffisance ou interruption de nos systèmes ou de toute autre infrastructure (y compris les infrastructures contrôlées par des tierce parties);</p> <p>(iii) Actes ou omissions de toute tierce partie pour n'importe quelle raison, y compris lorsque nous avons été dans l'impossibilité ou lorsqu'il a été irréalisable pour nous, au terme d'efforts raisonnables, d'acquérir, d'établir, de ré-établir, de substituer, de maintenir, de dénouer ou de disposer de toute transaction ou actif que nous jugeons nécessaire ou approprié de couvrir au niveau de notre risque de cours et en lien avec tout Transaction de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdown ;</p> <p>(iv) catastrophes naturelles, situations d'urgence (naturelles ou artificielles) et cas de force majeure; ou</p> <p>(v) tout autre évènement ou circonstance exceptionnel sur lequel nous n'avons aucun contrôle.</p>
FCA	Désigne la <i>Financial Conduct Authority</i> (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
Fonctionnalité de Risque Limité	Une fonction du Compte qui permet de ne placer que des Transactions à Risque Limité uniquement. Vous aurez également la permission de placer des Digital 100 et des Countdowns.
Forward	Désigne tout Produit dont la Date d'Expiration est fixe.
Frais de Financement	Désigne le Montant calculé conformément aux informations fournies sur notre Plateforme. Les précédents Frais de Financement sont disponibles sur la Liste des Produits.
Frais IB	A le sens qui lui est assigné par l'article 5.9.2
Gain sur Countdown	A le sens qui lui est assigné par l'article 1.2 de l'Annexe 3.
Heures de Négociation	Désigne, pour un Produit donné, les horaires pendant lesquels notre Plateforme génère et/ou notre équipe gestion clients fournit des Cours et une Profondeur des Cours et pendant lesquels les Clients peuvent donner des instructions ou passer des Ordres pour réaliser des Transactions de CFD sur Marge ou initier des Digital 100 ou des Countdowns sur le Produit en question, tels qu'indiqués dans la Liste des Produits en vigueur. Les Heures de Négociation pour la passation des Ordres relatifs aux Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns peuvent différer. Pour tout Forward, les Heures de Négociation sont applicables sous réserve de la section relative aux dates clés de la Liste des Produits pour le Produit en question.
Investisseur Privé	Désigne tout investisseur répondant aux critères suivants:

	<ul style="list-style-type: none"> (i) vous devez être une personne physique (ce qui veut dire que vous êtes un particulier); (ii) vous accédez aux données de marché ou information similaire et les utilisez en nom propre et à titre personnel et ce, uniquement dans le cadre de vos activités d'investissements personnels et non à titre commercial ou en tant que directeur, dirigeant, partenaire, employé ou mandataire dans le cadre de toute activité liée directement ou indirectement à la gestion professionnelle d'actifs pour compte de tiers; (iii) vous n'êtes pas une institution financière ou être enregistré auprès de n'importe quel organisme de réglementation des marchés financiers, organisme de régulation ou organisme indépendant d'autorégulation; (iv) vous n'êtes pas engagé dans une activité liée à des services financiers et n'occupez pas une fonction de conseiller financier dans le cadre de la Convention; et (v) Vous n'initiez pas quelque activité liée à l'accès ou l'agrégation de données de marché ou informations similaires et ne pas redistribuer ou fournir ces informations à quelque tierce partie.
Jour Ouvré	Désigne tout jour (autre que les samedis et dimanches) d'ouverture des banques à Londres.
Place de Négociation	Signifie : <ul style="list-style-type: none"> (i) un marché réglementé, qui est une place de cotation, un marché ou une système pour la négociation multilatérale ; (ii) un système multilatéral de négociation (MTF) ; ou (iii) un système de négociation organisé (OTF), Chacun tel que défini selon les règles de la FCA.
Liquidation du Compte	Désigne la procédure par laquelle notre Plateforme peut liquider tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge et/ou des Positions.
Liquidités Disponibles	Désigne la juste valeur du Solde ou du Capital Disponible sur votre Compte, qui sera affichée sur le ticket d'Ordre pour tout Countdown ou Digital 100.
Liste des Produits	Désigne la rubrique de notre Plateforme où est fournie la liste des Produits ainsi que les informations essentielles relatives à chaque Produit, en ce compris notamment leurs Attributs ainsi que les Taux.
Loi Applicable	Désigne l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou administratives, réglementations, mesures, directives, recommandations, sanctions, lignes directrices, codes professionnels ou autres dispositions, textes ou décisions à portée obligatoire dans quelque pays que ce soit, dûment adoptés et en vigueur et qui sont, selon le cas, directement ou indirectement applicables à CMC Markets, au Client, à la Convention, à notre Site Internet ou à notre Plateforme.
Marge	Le montant de trésorerie qu'il vous faudra nous régler ou conserver sur votre Compte afin de placer un Ordre pour une Transaction de CFD sur Marge.
Mesure Réservee	Inclut: <ul style="list-style-type: none"> (i) combinaison ou liquidation de toute Transaction de CFD sur Marge ou Digital 100, ou liquidation de tout Countdown ou annulation ou suspension de tout Ordre sur un Compte; (ii) interdiction pour vous d'accéder à ou d'utiliser un Compte; (iii) suspension ou limitation par n'importe quelle manière ou restriction de votre capacité à placer tout Ordre, Transaction de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdown ou refus de réaliser toute instruction reçue de votre part en relation avec un Compte;

	<ul style="list-style-type: none"> (iv) refus ou retard concernant e traitement de votre demande de retrait de fonds à partir de votre Compte; (v) modification de toute Marge, écart de cotation entre les Cours à la vente et à l'achat pour un Produit, les Attributs, les Cours et les Taux, y compris ceux en relation avec vos Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et/ou Ordres; (vi) annulation de toute Transaction de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdown (comme si ils n'avaient jamais été initiés en premier lieu) et des effets de tels Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdowns sur votre Compte; (vii) imposition de toute condition spéciale en relation avec tout Ordre, Transaction de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdown qui, en vertu de sa taille, est jugé par nous comme anormal par référence au Produit concerné, sa volatilité ou sa liquidité; (viii) clôture de tout Compte, ayant pour conséquence le statut de 'Trading Non Autorisé' ou configuration d'un compte en Diminution Uniquement en accord avec l'article 9.6 ou de toute autre procédure; (ix) exercice de tout droit de Compensation, réalisation d'une Déduction ou d'un crédit, ou prélèvement d'un intérêt, en vertu de la Convention ou de la Loi Applicable; (x) rétention de toute somme nous étant due ou à l'une de nos Entités Affiliées par vous; (xi) suspension de la génération et/ou de la cotation de Cours et/ou de l'exécution d'Ordres sur notre Plateforme en relation avec tout Produit; (xii) suppression de tout Produit de notre Plateforme et/ou suppression de votre capacité à placer des Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdowns sur un Produit en particulier à partir d'un Compte; et/ou (xiii) restriction ou suppression du service de sales trading pour votre Compte de façon intégrale, que ce soit temporairement ou de façon permanente.
Mise	Désigne le Montant que vous choisissez de miser sur un Countdown.
Moins-Value Réalisée	<p>Désigne:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) pour une Transaction de CFD sur Marge donnée, le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction CFD sur Marge en question est liquidée, lorsque ce Montant est négatif; et (ii) pour un Digital 100 donné, la Moins-Value Réalisée au moment où le Digital 100 en question est liquidé.
Montant	Désigne toute somme d'argent libellée dans la Devise de Référence du Compte.
Montant de Revalorisation du Compte	Désigne la somme du Solde et de toute Plus ou Moins-Value Latente du Compte (selon le cas), où la Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le cours moyen entre le premier Cours à l'Achat et le Cours à la Vente affichés sur l'échelle de profondeur des cours sur la Plateforme qui est affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel.
Montant du Digital 100	Désigne le Montant maximal que vous pourriez perdre sur un Digital 100.
Niveau de Revalorisation	Désigne, pour toute Transaction de CFD sur Marge donnée sur un Compte, un pourcentage de votre Marge totale affiché sur notre plateforme à tout moment.
Niveau du Premier Cours à l'Achat	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour un Produit donné, le premier Cours à l'Achat affiché sur l'Echelle de Profondeur des Cours.
Niveau du Premier Cours de Vente	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, pour un Produit donné, le premier Cours à la Vente affiché sur l'Echelle de Profondeur des Cours.

Niveau du Premier Cours Moyen	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne, à quelque moment que ce soit, le résultat de l'addition du Niveau du Premier Cours à l'Achat et du Niveau du Premier Cours de Vente d'un Produit, divisé par deux (2).
Opération sur Titres	Désigne toute opération ou événement, de nature temporaire ou non, relatif à un plusieurs actifs sous-jacents d'un Produit ou à l'émetteur d'un actif sous-jacent, susceptible d'affecter la valeur, les caractéristiques juridiques ou la négociabilité des actifs en question ou de tout produit dérivé se référant à, ou indexé sur ces actifs sous-jacents.
Ordre	Désigne toute offre émise, par un Client ou pour son compte, par l'intermédiaire de notre Plateforme, y compris à travers notre équipe gestion clients, aux fins de conclure ou de liquider une Transaction de CFD sur Marge, un Digital 100 ou un Countdown. Toutes les références aux Ordres incluent les Ordres pour des Produits Manuels, les Ordres Manuels et les Ordres en Attente, sauf si le contexte ou les stipulations indiquent le contraire.
Ordre au Marché	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre pour une Transaction de CFD sur Marge de cette nature passé dans les conditions prévues à l'article 6 de l'Annexe 1 et à la section 2 de la SPE. Des informations plus détaillées sur les différents types d'ordres sont disponibles sur le Site Internet.
Ordre en Attente	Désigne un Ordre assorti d'un Cours spécifique identifié et qui n'a pas encore été exécuté.
Ordre Limit	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre de cette nature passé pour conclure une Transaction de CFD sur Marge à un Cours spécifique et dans une période donnée et qui sera exécuté dans les conditions prévues à la section 2 de la SPE.
Ordre Manuel	Désigne un Ordre pouvant uniquement être placé au travers de notre équipe gestion clients pour un client qui bénéficie du service de sales trading.
Ordre Stop Entry	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre de cette nature passé dans les conditions prévues à la section 2 de la SPE.
Ordre Stop Loss	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre de cette nature passé dans les conditions prévues à la section 2 de la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres pour les CFDs.
Ordre Stop Loss Garanti, ou OSLG	Désigne l'instruction de passer un Ordre conformément aux conditions décrites à la section 2 de la SPE pour les CFDs. Plus d'informations sur les différents types d'Ordres sont disponibles sur notre Site Internet.
Ordre Stop Loss Suiveur	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre de cette nature passé dans les conditions prévues à la section 2 de la SPE. Des informations plus détaillées sur les différents types d'Ordres sont disponibles sur le Site Internet.
Ordre Take Profit	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne tout Ordre de cette nature utilisé dans le but de fixer un niveau de plus-value prédéterminée auquel vous souhaitez que notre Plateforme liquide une Position. Les Ordres Take Profit sont exécutés dans les conditions prévues à la section 2 de la SPE.
Personne Autorisée	Désigne toute personne désignée par vous conformément à l'article 3.4.1, pour agir et/ou donner des instructions en votre nom au titre de la Convention et du Compte concerné.
Plateforme	Désigne la plateforme de négociation électronique de CMC Markets pour les Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 et Countdowns, en sa forme mise à jour à quelque moment que ce soit.

Plus ou Moins-Value Latente	désigne, pour toute Transaction de CFD sur Marge sur un Compte, le Montant calculé conformément aux informations fournies sur notre Plateforme. La Plus ou Moins-Value Latente affichée par notre Plateforme sera toujours déterminé par référence au Cours à la vente ou à l'achat pertinent.
Plus-Value Réalisée	Désigne: (i) pour une Transaction de CFD sur Marge donnée, le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction de CFD sur Marge en question est liquidée, lorsque ce Montant est positif; et (ii) pour un Digital 100 donné, la Plus-Value réalisée au moment où le Digital 100 en question est liquidé.
Politique de Confidentialité et de Sécurité	Désigne notre politique de confidentialité et de sécurité comme détaillé sur notre site internet et au travers de notre Plateforme de temps à autre.
Politique de Conflits d'Intérêts	Désigne nos procédures pour identifier et gérer les conflits d'intérêts comme détaillé sur notre site internet et au travers de notre Plateforme de temps à autre.
Position	Désigne la somme nette de toutes les Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdowns sur un Produit donné à tout moment sur un Compte.
Pourcentage sur Countdown Gagnant	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.2 de l'Annexe 3.
Pourcentage sur Countdown Nul	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.2 de l'Annexe 3.
Procédure de Traitement des Réclamations	Désigne la procédure de traitement des réclamations telle que décrite sur notre Site Internet.
Produit	Désigne tout instrument proposé par CMC Markets au titre duquel ou sur lequel un Client peut conclure des Transactions de CFD sur Marge, des Digital 100 ou des Countdowns. De plus amples informations sur tous les Produits qui peuvent faire l'objet d'Ordres sont fournies dans la Liste des Produits.
Produit Manuel	Un Produit pour lequel nous n'accepterons que des Ordres ou vous permettrons d'initier des Transactions de CFD sur Marge qu'à travers notre équipe gestion clients.
Profondeur des Cours	Désigne la fonctionnalité de notre Plateforme qui fournit différents Cours pour un Produit donné, afin de refléter les différents Cours disponibles selon la taille des Ordres sur le Produit en question, et qui peut être affichée sur notre Plateforme.
Protection contre le Solde Négatif	Une fonctionnalité du Compte qui, si activée, assure que vous ne perdiez pas plus que votre Capital Investi. L'information concernant cette fonctionnalité est indiquée à l'article 8 de l'Annexe 1.
Règlement EMIR	Désigne le règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, contreparties centrales et les référentiels centraux.
Roll-Over	Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente sur ce Forward) est liquidée (soit par notre Plateforme ou manuellement en fonction de votre demande spécifique) par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (et un Ordre en attente équivalent est placé) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent et avec la date d'expiration suivante.
Roll-Over Automatique	Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente lié à ce Forward) est automatiquement liquidée par notre Plateforme et/ou notre équipe gestion clients et remplacée par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (ou, respectivement, par un Ordre en Attente équivalent, hors Ordre Limit ou Ordre Stop Entry) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent et avec la Date d'Expiration suivante, dans les conditions plus amplement détaillées dans le document intitulé SPE.

Roll-Over Manuel	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne le processus par lequel une Transaction de CFD sur Marge sur un Forward donné (ou tout Ordre en Attente lié à ce Forward) est liquidée par notre Plateforme et/ou par notre équipe gestion clients à la demande d'un Client et remplacée par une Transaction de CFD sur Marge équivalente (ou, respectivement, par un Ordre en Attente équivalent, excepté un Ordre Limit ou un Ordre Stop Entry) sur un Forward portant sur le même actif sous-jacent mais avec la première Date d'Expiration suivante, dans les conditions plus amplement détaillées dans le document intitulé SPE.
Seuil de Liquidation	Au titre de tout Compte, désigne le niveau applicable à partir duquel notre Plateforme est habilitée à liquider, en tant que de besoin, tout ou partie des Transactions de CFD sur Marge d'un Client.
Site Internet	Désigne le site Internet accessible à l'adresse www.cmcmarkets.com/fr-fr .
Solde	Au titre de tout Compte, désigne la somme de: (i) toute somme reçue par CMC Markets du Client et inscrite au crédit du Compte de ce Client, augmentée de tout Montant inscrit par CMC Markets au crédit du Compte de ce Client et de toute Plus-Value Réalisée; moins (ii) la somme des Déductions applicables, de toute Moins-Value Réalisée (exigibles ou non, ou payables ou non) à notre profit et de tout Montant correspondant à un retrait du Client. Nous attirons votre attention sur le fait que le montant correspondant à la notion de Solde ne correspond pas nécessairement au montant que vous pouvez retirer de votre Compte. Le montant que vous êtes en droit de retirer de votre Compte (conformément à l'article 2) correspond au moins élevé du montant du Capital Disponible ou du Solde.
Succursale	Désigne la succursale en France de CMC Markets UK Plc, dont l'adresse est 32, Rue de Monceau, 75008 Paris.
Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres ou SPE	Désigne notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres qui détaille la manière dont nous exécutons les Ordres. Cette dernière est disponible sur notre site internet.
Taille	Désigne le Montant que vous désirez placer par point de mouvement du Cours d'un Digital 100.
Taux	Désignent les taux qui varient automatiquement de temps à autre en accord avec l'article 9.3 et ce, sans préavis vous étant donné, et s'appliquant aux Transactions de CFD sur Marge initiées sur ce Produit, y compris taux de financement et taux de marge
Taux de Change	Désigne le taux applicable au moment où nous procédons à la conversion des montants libellés dans la Devise de Référence du Produit en montant libellé dans la Devise de Référence du Compte.
Taux de Marge	Désigne, pour tout Produit, le pourcentage applicable à chaque palier d'une Transaction de CFD sur Marge, tel qu'indiqué à tout moment sur la Liste des Produits.
Titulaire du Compte Joint	Désigne toute personne au nom de laquelle un Compte Joint est ouvert.
Trading Non Autorisé	Désigne une limitation de votre Compte qui suspend votre capacité à passer des Ordres, Transactions de CFD sur Marge, Digital 100 ou Countdowns, ou donner toute instruction sur votre Compte.
Transaction à Risque Limité	Un type de Transaction de CFD sur Marge qui est entièrement couvert par un Ordre Stop Loss Garanti. L'Ordre Stop Loss Garanti attaché à une Transaction à Risque Limité peut uniquement être modifié en accord avec les articles 2.4 de l'Annexe 1.

Transaction de CFD sur Marge	Désigne tout CFD sur un Produit dont l'objet est d'octroyer des bénéfices économiques similaires à un investissement dans l'actif sous-jacent visé, conclu entre vous et nous par l'intermédiaire de notre Plateforme sur un Compte. Afin de lever toute ambiguïté, une Transaction de CFD sur Marge inclut une Transaction à Risque Limité mais n'inclut pas un Digital 100.
Unités	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres. Désigne le nombre de CFD qui font l'objet d'une Transaction de CFD sur Marge.
Utilisation Abusive	Désigne toute utilisation de notre Plateforme ou de notre site internet ou activité en rapport avec un Ordre (y compris un Ordre en Attente), une Transaction de CFD sur Marge, un Digital 100 ou un Countdown qui serait constitutive: <ul style="list-style-type: none"> (i) d'un comportement illégal ou d'un non-respect de la Loi Applicable, que ce soit directement ou indirectement; (ii) d'un non-respect de la Convention; (iii) d'un manquement aux usages commerciaux raisonnables en matière de négociation loyale d'instruments financiers; ou (iv) d'un comportement malhonnête ou d'une tromperie.
Valeur du Compte	Désigne la somme de votre Solde et toute Plus ou Moins-Value Latente (selon le cas), où la Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le premier Cours à l'Achat ou Cours à la Vente (si applicable) affichés sur l'échelle de profondeur des cours sur la Plateforme, qui est affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel.